



Dossier de candidature
de la Commune d'Aÿ*
à la Marque
Petites Cités de Caractère

Septembre 2020

**Aÿ est la Commune déléguée centrale de la Commune nouvelle d'Aÿ-Champagne créée en 2016*

SOMMAIRE

Introduction & expression de la motivation de la Commune	p 3
Petit historique du Bourg	p 3
Bâtiments les plus significatifs	p 5
Histoire & Vin d'Aÿ	p 8
Principales caractéristiques de la Commune	p 10
Attractivité touristique & culturelle de la Commune	p 19
Patrimoine de la Commune	p 27
Les engagements de la Commune pour les prochaines années	p 39
CONCLUSION	p 40
ANNEXES	p 41
PORTFOLIO	p 85

Introduction & expression de la motivation de la Commune

Aÿ est une commune ancienne dont on retrouve les traces à l'ère gallo-romaine

Au gré d'une extension réelle mais mesurée elle est devenue au fil des siècles un exemple très caractéristique de **bourg champenois traditionnel** dont le patrimoine à la fois riche et diversifié permet de comprendre l'activité autour du champagne « comme dans un livre ouvert ».

Commune en périphérie de la grande sœur Epernay « après ay », Aÿ en est séparée par des éléments naturels (rivière, canal, plaine inondable, voie ferrée) et a su développer une **vraie centralité** renforcée par son positionnement au cœur d'une communauté de communes dont elle est le bourg centre.

A l'aune de ces éléments factuels, complétés par une **politique engagée de protection et de valorisation** (Unesco, PVAP, notamment) la commune souhaite s'engager dans la marque Petites Cités de Caractère.

Petit historique du Bourg

Nous n'avons pas de documents sur Aÿ avant l'an 1095 présentant cette commune comme une paroisse, c'est à dire un village de structure organisée.

Aÿ n'était ni une forteresse ni un carrefour, elle était située entre deux ponts romains de la Marne (un à Mareuil l'autre à Dizy), et contrairement à beaucoup de cités, elle ne s'est pas développée autour d'un château ou d'un monastère, mais le long d'un axe de commerce et de communication (la rivière Marne et la route la longeant).

Tout porte à croire qu'Aÿ est à l'origine une "villa", à savoir une grande exploitation gallo-romaine. Elle devait former un ensemble composé d'une exploitation agricole d'une importance certaine puisqu'elle abritait en même temps les propriétaires et les employés. A l'époque romaine les vins d'Aÿ sont cités dans les ouvrages de Pline l'Ancien. Sa désinence en Y suggère que cette ville ait été fondée par un certain Aeius. C'est pourquoi les habitants s'appellent aujourd'hui les Agéens.

Vers 344 les Gallo-romains connaissaient déjà Aÿ et son vignoble.

La situation même de la commune entre une vallée inondable et une côte relativement escarpée, a favorisé le développement de la viticulture bien que l'agriculture ait toujours été présente également. L'activité viticole est devenue progressivement majoritaire depuis le XVIIème siècle.

Urbain II (natif de la Champagne) pape de 1088 à 1099, dit préférer le vin d'Aÿ à tous les vins du monde.

Au Moyen-Age, les nobles exerçaient une grande influence dans le Royaume de France. Vers le 13^{ème} siècle, en Champagne surtout, ils pouvaient accorder ce qu'on appelle "charte" ou « contrat », par lesquels liberté était donnée aux villes de s'administrer librement. C'est ainsi qu'en 1312, Aÿ a bénéficié d'une charte octroyée par Louis X dit le Hutin, Roi de Navarre et Comte de Champagne, laquelle fut confirmée par un acte du Roi Henri IV en l'an 1607 et demeura active jusqu'à la révolution en 1789. Les gens d'Aÿ proclamaient alors « Nous n'avons de seigneur que nous-même et le roi ». Le Mayor et ses Echevins étaient élus directement par le peuple sur la place principale de la ville, qui était à l'époque devant l'église. Le peuple votait aussi le budget de la ville.

Durant la guerre de cent ans et notamment en 1365 et aussi par la suite, Aÿ subit plusieurs fois les pillages de bandes armées. C'est pourquoi à partir de 1514, la ville d'Aÿ fut entourée de remparts construits avec l'autorisation des Rois François 1^{er} et Henri III. Les remparts comportaient 9 portes et 18 tours.

Au XVIème siècle, Aÿ est un foyer très actif du Protestantisme, avec Châlons. Nous pouvons rappeler que d'ailleurs Chalons deviendra le siège de la Généralité de Champagne, au détriment de Reims, ville plus rayonnante mais aussi plus papiste, dans laquelle le roi Henri IV refusera de se faire couronner.

On notera la subsistance de rues aux noms évocateurs : rue de la charte, boulevard de l'ancien rempart, cour du Prêche, rue Henri IV...

Les premières traces cartographiques remontent au XVIIème siècle un graveur, Nicolas Tassin, produit une gravure représentant la ville d'Aÿ avec en arrière-plan le flanc Sud de la Montagne de Reims. On y perçoit déjà la présence des nombreuses petites parcelles sur le relief, probablement de vignes, créant un arrière-plan uniforme. Seuls quelques moulins à vent ponctuent ce paysage.

Les remparts furent démolis en 1750 mais l'enceinte de la ville confère encore à celle-ci une configuration caractéristique.

Au 19ème siècle Aÿ évolua selon le développement général de ce temps, souvent en tête du progrès : creusement du canal latéral à la Marne, chemin de fer et tramway, eau courante, gaz éclairage, électricité etc.... Mais aucune industrie ne s'y installa alors, sauf quelques scieries nées de la forêt proche.

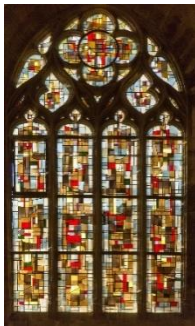
Durant ce siècle, il y eut par la grâce de bienfaiteurs, la création d'un hospice, d'une crèche ou encore d'une école.

En annexe 1, on trouvera une petite parenthèse sur un évènement important pour la commune et fondateur pour la Champagne : les émeutes de 1911 ([page 41](#))



Bâtiments les plus significatifs

L'Église Saint-Brice



L'église Saint-Brice est l'un des plus beaux édifices du 15e siècle, admirable malgré les ravages de la foudre, des siècles, des révolutions et des bombardements.

Classée aux Monuments historiques, l'église représentative du style gothique flamboyant a été construite sur l'emplacement d'un édifice plus ancien, vers le XVe siècle. On peut voir deux dates inscrites dans l'escalier qui mène à la galerie du portail : 1441 et 1454.

Le portail est remarquable, flanqué d'élégants clochetons, et de dais élancés. La voussure est sculptée en ronde bosse et dans la guirlande alterne la feuille de vigne et la grappe de raisin.

Le portail garde les bustes sculptés de Thibault II, Comte de Champagne, de son épouse Blanche de Navarre et de Saint Vincent, patron des vignerons. La façade se divise dans sa largeur en trois parties, encadrées dans quatre contreforts prismatiques ou piliers butant. Ceux-ci sont chargés de clochetons, de crosses, de fleurons et de tout le luxe d'une foliation indigène riche et compliquée. Si nous entrons, nous sommes frappés par la grandeur et la beauté de cet édifice. La vaste nef, haute de 10,70 mètres, large de 7,50 mètres est divisée en quatre travées. Le transept est remarquable, mesure en longueur 11,20 mètres et en largeur 25,50 mètres.

Vers 1550, une tour en pierre a été érigée, ensuite coiffée d'une flèche. Mais à peine était-elle finie qu'un incendie en détruisit les voûtes. Les Agéens se sont ensuite contentés de consolider la tour en fermant des arcades et en construisant quatre contreforts énormes montant presque jusqu'à la corniche. Les voûtes furent remplacées par un plancher au plafond qui subsista jusqu'en 1860. L'église possède un grand orgue de style baroque français datant de 1749.

De 1940 à 1944, la ville d'Aÿ subit plusieurs bombardements particulièrement meurtriers. L'église fut fortement endommagée et un quartier du centre de la ville complètement détruit. Aÿ devient la deuxième ville sinistrée du Département. L'église fut ensuite classée Monument Historique par les Beaux-Arts.

En 1960 l'église fut réouverte complètement, entièrement restaurée, seuls les vitraux modernes donnent une note contemporaine à ce joyau du 15e siècle.

Une association « les amis de l'orgue » a été créée en 1981 pour favoriser la remise en service de l'instrument qui avait subi les bombardements. Sous l'impulsion de la commune (et avec son financement) la rénovation a été menée pour plus de 1.2 million de francs. Le concert inaugural fut donné en 1991. Depuis lors un « Mai musical » perdure grâce au soutien constant et appuyé de la commune et au mécénat de quelques maisons de champagne locales.

L'Hôtel de Ville

Belle bâtisse de style néo-classique, construite à la fin du XVIIIe siècle, l'Hôtel de Ville est à l'emplacement de l'ancienne maladrerie qui fût rasée en 1786.

Il fut construit de 1788 à 1791, en pierres de Rilly. Sa façade sur la place devenue place centrale de la commune se compose d'un rez-de-chaussée percé d'une porte cintrée et d'un étage supérieur éclairé par cinq fenêtres cintrées. Un petit campanile surmonte la toiture et abrite la cloche de l'horloge ainsi qu'une sirène. Les façades latérales ont un caractère champenois bien particulier. Les murs sont construits en craie et les cintres des fenêtres en brique rouge.



Situé en plein cœur de la ville d'Aÿ-Champagne, seul bâtiment monumental de la Commune, l'hôtel de Ville est aujourd'hui dans un état nécessitant une rénovation en recherchant l'application exemplaires des règles du SPR.

Les Pressoirs d'Henri IV et de François 1er

Le Roi Henri IV fervent amateur des vins d'Aÿ possédait dans notre commune terres, vignes et ... un pressoir installé dans une belle maison à colombages. S'il ne reste plus rien du pressoir d'époque (remplacé par un modèle plus récent de la fin du 19^{ème} siècle), la maison est quant à elle dans un très bel état de conservation. Elle accueille toujours une activité viticole et la famille qui y habite en fait volontiers la visite à la demande.



Mais auparavant un autre roi, François 1^{er}, goutant fort bien le vin d'Aÿ disposait également dans la maison de son chambellan d'un pressoir. Le site a subi depuis lors de nombreuses rénovation mais demeure une des belles bâtisses agéennes.

Le Paradis



Place de l'église, nous trouvons un Paradis en colombages en bel état de conservation. Il donne un cachet pittoresque et ouvre sur la charmante petite rue Nitot qui a bénéficié d'un nouveau pavage et d'une scénographie lumineuse visible à la belle saison à la nuit tombante.



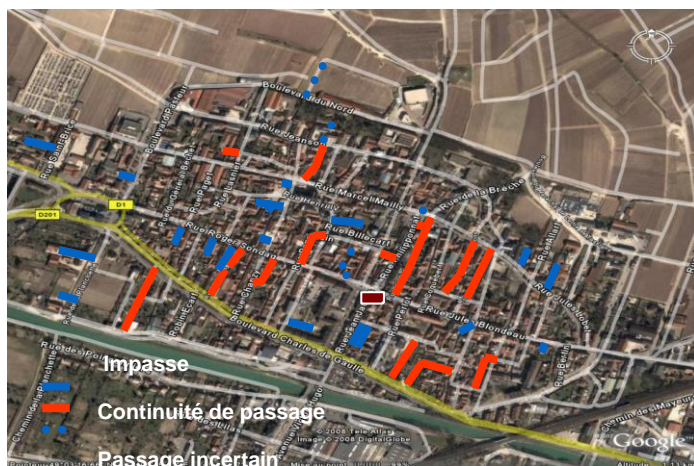
Les Venelles

La Commune d'Aÿ révèle dans sa partie la plus ancienne un réseau dense d'impasses, cours, venelles, voies sans issue, cul-de-sac, ruelles, passages...dont l'origine historique patrimoniale n'est pas très établie (lieux de passages, de travail, de fuite) mais qui composent une petite grammaire agéenne fortement identitaire et à ce jour non exploitée.

Aujourd'hui le plus souvent oubliés, mal entretenus et malheureusement privatisés, ces passages dérobés, discrets voire secrets, lieu de passage mais aussi d'intimité, et de jeu, jouant avec les ombres, les lumières, les matières et atmosphères pourraient être rendus aux agéens (liaison douce) ou offerts aux touristes (originalité de déambulation pourquoi pas au service d'un projet ?).

Deux commandes ont été passées par la commune, en 2006 auprès d'un cabinet d'ingénierie touristique (TRACES TPI) puis en 2009 à l'Institut d'Aménagement des Territoires, d'Environnement et d'Urbanisme de l'Université de Reims (IATEUR).

Nous disposons ainsi d'un inventaire géographique, architectural, juridique et sociologique et de nombreuses propositions d'aménagement pour leur mise en valeur



En annexe 2, on trouvera quelques idées de mise en valeur (page 42)

Histoire & Vin d'Aÿ

De nombreuses références historiques nous permettent d'affirmer que la notoriété du vin d'Aÿ est ancienne.

Tout comme la ville, le vignoble d'Aÿ remonte aux temps gallo-romains.

La légende dit que Saint Rémi, vers l'an 500, eut à arbitrer un conflit entre Saint Trésain et les propriétaires vigneron agéens.

L'excellence des vins de nos coteaux, bien avant qu'ils fussent rendus mousseux, est attestée à maintes reprises :

Le Pape Urbain II (1042-1099), nous dit Moreau-Bérillon, préférait le vin d'Aÿ à tous les vins du monde.

En 1410, l'empereur d'Allemagne Sigismond (1368-1437), venant en France, voulut passer par Aÿ pour connaître la cité et goûter le cru si renommé.

Léon X (1475-1521), pape de 1513 à 1521, avait également pressoir et vignes à Aÿ. Il existe à droite de la route de Dizy une contrée dont le nom, Léon, rappelle le souverain pontife.

Charles Quint (1500-1558) fit construire au-dessus d'Aÿ le prieuré de Charlefontaine où il installa vendangeoir et pressoir.

Charles IX (1550-1574) possédait un vendangeoir à Aÿ.

Henri IV (1553-1610) aimait à prendre le titre de Sire d'Aÿ. En effet face au Roi d'Espagne qui lui déroulait tous ses titres, le bon Roi se présenta ainsi "Et moi je suis Henri, Sire d'Aÿ et de Gonesse", c'est à dire du bon vin et du bon pain, de la belle vie en somme !*

*Son vendangeoir est encore visible de nos jours à l'angle des rues Saint Vincent et Henri IV.

On sait en quelle estime il les tenait, sans doute sur les conseils de son médecin, lequel estimait : « entre les vins de Champagne, ceux d'Aÿ tiennent le premier rang en bonté et en perfection ».

A partir du XVIème siècle, correspondant au règne d'Henri IV, le vin d'Aÿ a acquis sa renommée nationale en étant classé parmi les tous premiers de France.

Aÿ était le cru le plus renommé des « vins de rivière » qui se distinguaient des « vins de montagne » (de Sillery, Verzenay, Mailly...). Les « vins de montagne » étant réputés plus corsés et de meilleure garde, les « vins de rivière », donc notamment ceux d'Aÿ, plus fins et plus légers.

Un heureux concours de circonstances, à la fin du 17ème siècle, révéla la mousse dans le vin jusqu'ici tranquille. Par la qualité de son terroir, grâce aussi à l'astuce commerciale de ses bourgeois, Aÿ fit le renom de cette nouveauté, qu'on appelait alors, non pas "Champagne" mais vin d'Aÿ.

En 1708, le vin d'Aÿ fit son entrée fastueuse aux fameux soupers d'Amet que le duc de Vendôme offrait à ses compagnons. L'aventure d'Amet fit grand bruit, elle vint jusqu'à Versailles et Paris. Il ne se passa plus aucun festin sans que le vin d'Aÿ figurât dans les coupes des grands seigneurs.

Bertin des Rocherets, le célèbre courtier d'Épernay, au XVIIIe siècle, proclamait : « Ay produit les meilleurs vins, j'en prends à témoin tout le monde ».

Le nom d'Aÿ a été l'un des premiers dont certains producteurs de mousseux ordinaires ont tenté de s'emparer frauduleusement vers 1850. C'est, indirectement, un hommage à son prestige.

Dès que se répandit la vogue des vins mousseux, les vins d'Aÿ n'en furent que mieux appréciés.

Le 5 juillet 2015, les coteaux d'Aÿ avec ceux d'Hautvillers et de Mareuil-sur-Aÿ entrent dans le patrimoine de l'humanité de l'UNESCO.

En annexe 3, on trouvera quelques évocations littéraires & artistiques (page 43)

Citons toutefois Alfred de Vigny, *la Bouteille à la Mer*, 64-67, 1853

« Dans la mousse d'Aÿ luit l'éclair d'un bonheur. »



Principales caractéristiques de la Commune

La Commune d'Aÿ est située dans la Grande Vallée de la Marne

49°03'12.3N 4°00'16.8E

1043 hectares 429 ha de vignes 288 ha de forêts

Implantation dans l'espace & paysages

Notre territoire s'étend sur le flanc Sud de la Montagne de Reims dans un paysage typique de vallée fluviale. Le massif forestier qui surplombe les coteaux viticoles et la plaine alluviale, forme une masse compacte et homogène composée essentiellement de feuillus. Entre les aplats jaunes et verts des unités agricoles, la Marne serpente discrètement. Cette vallée entaille la Cuesta d'Ile de France d'Ouest en Est.

Le canal latéral à la Marne marque plus franchement le paysage d'une trace rectiligne.

Vignes, bois et berges du canal s'ouvrent sur des perspectives uniques.

Le canal avec ses jeux de reflets dans l'eau, le bruissement du vent dans les arbres qui lui portent ombrage, est un lieu de calme et de détente où s'apprécie la douceur de vivre au cœur d'un paysage de qualité.

La vigne constitue évidemment le caractère le plus fort de notre ambiance paysagère. Elle sculpte le paysage et révèle par son implantation ou ses variations de textures la moindre courbe du relief. Elle est un paysage vivant : adoucie en camaïeux de verts à la période de feuillaison, flamboyante d'or et de rouille en automne, griffe brune transperçant les vapeurs de l'hiver.

Cette nappe végétale, fruit du travail de l'homme, s'accompagne de constructions typiques (cabanes de vignes, loges, essors, murets). Elle est à la fois l'emblème de nos paysages champenois et un des éléments visibles d'une culture globale : celle de l'élaboration du Champagne pour laquelle nous avons investi le paysage.

Attirant toujours plus de visiteurs, nos coteaux viticoles, parmi les plus anciens du vignoble champenois, appartiennent aux sites représentatifs de la Champagne **inscrits par l'UNESCO sur la liste du Patrimoine mondial de l'humanité**

Les plus grandes maisons de Champagne ont des vignes sur ce terroir classé Grand Cru et reconnu mondialement pour son pinot noir.

Situation administrative

8^{ème} commune du département de la Marne et 1^{ère} commune rurale.

Elle est depuis le 1er janvier 2019 la commune déléguée la plus importante de la Commune nouvelle née de la fusion d'Aÿ, Mareuil-sur-Aÿ et Bisseuil.

Elle est le bourg centre de la CCGVM- Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne.

Cet EPCI a été créé en 1992 autour des communes de 9 communes (elle en compte aujourd'hui 14 voire 17 si on ne tient pas compte des fusions) s'est étoffé et renforcé au fil des ans tant du point de vue géographique que de celui des compétences

C'est désormais un EPCI avec un rayon et un domaine d'intervention non négligeable en péri urbanité immédiate avec Epernay mais dont certaines communes appartiennent davantage au bassin de vie économique de Reims voire de Châlons.

Il se distingue par son rayonnement affirmé dans les domaines du social (CIAS*) du culturel (MJCi*/ Villa Bissinger*) et du tourisme (Oti d'Hautvillers, deux Hotels de Luxe (un est en cours) et prochainement un Centre d'Interprétation sensorielle des Vins de Champagne*).

*établis sur Aÿ

La CCGVM fait partie du Pays d'Epernay (Epernay est une agglomération de 48 450 habitants située à 3 km, le pays représente 114 communes et 84 700habitants)

Toutes les communes de la CCGVM sont adhérentes au PNRMR-Parc naturel régional de la Montagne de Reims.

Démographie

La population d'Aÿ connaît une évolution à la baisse lente mais régulière (*les chiffres suivants sont donnés sans l'adjonction du quartier de la Villa /entre1876 et 1965/ et sans la fusion Commune nouvelle*)

1831	2727 habitants
1896	5479 habitants
1999	4312 habitants
2019	5816 habitants

Cela peut s'expliquer par deux phénomènes principaux :

-L'offre de services (notamment médicaux et paras médicaux) est telle que c'est une commune où il fait bon vieillir

-Nombre de foyers monoparentaux notamment dans les nombreux logements sociaux (291, chiffres 2017)

Droit des sols & réglementations

Le PLU a été refondu en 2009

Il a subi quelques modifications successives mais marginales* ne remettant pas en cause le PADD qui s'intitule « Aÿ, une vigne au bout de chaque rue »

Et dans lequel sont particulièrement fléchés :

- le développement urbain
- la qualité du cadre de vie
- le dynamisme économique
- l'environnement.

**En annexe 4, on trouvera la liste des modifications ainsi que le PADD (page 45)*

Le PLU se divise en 9 zones et notamment une zone inondable importante à laquelle est venu se rajouter un PPRi. Nous sommes également soumis à un PPRgt et à Natura 2000.

Engagée pour le Développement durable, la Commune a reçu en 2013 sa labellisation AGENDA 21

Cette démarche pour le développement durable a été menée de façon participative et s'est concrétisée par le fléchage de près de 80 actions réparties en 4 axes : Economie, Solidarité, Environnement et Pratiques internes.



En annexe 5, on trouvera l'intégralité des actions (page 48)

▲ Point de vigilance : la commune doit continuer d'insuffler cette dynamique qui permet de dégager des actions nouvelles, adaptées et réalisables.

Equipements, commerces et services

La commune offre à ses habitants un certain nombre **d'équipements publics** :

- 3 Ecoles
- 1 Crèche
- 1MFE
- 1 RAM
- 1CCAS
- 1CIAS (CCGVM)
- 1 MJC avec salle de spectacle (CCGVM)
- 1 Espace jeunes
- 1 Salle des fêtes
- 1 Bibliothèque



2 gymnases dont un départemental
1 piste d'athlétisme
Des terrains de pratiques sportives diverses (tennis, foot, rugby, pétanque, tennis..)
Des Salles d'associations

Ay est un bourg reconnu depuis toujours pour la diversité de ses **Commerces & services**.

Au fil des années certains ont disparu mais ont aussi fait place à d'autres.

Ainsi il y a eu une très grosse diminution du nombre de cafés (selon les anciens il y en aurait eu jusque 20...contre seulement 3 aujourd'hui)

Il demeure toujours une belle offre étendue (commerces de bouche, banques, coiffeurs et instituts, secteur (para) médical,...)

Certains commerces ont même un rayonnement qui va au-delà de la commune (pâtisserie, fleuriste)

Toutefois il faut bien reconnaître qu'encore trop souvent des commerces ferment et restent en friche ou bien sont inexorablement transformés en habitation (environ 13 rideaux baissés à ce jour)

Quelques belles initiatives à souligner cependant, récemment se sont ouverts un bar à champagne et un restaurant avec une épicerie fine, un beau rayon livres dans une boutique de champagne, ...

Pour la restauration :

2 bistrot type bistronomique, un restaurant à bœufs pour déjeuner sur le pouce, 1 bar à champagne qui propose des planches apéritives, 1 pizzeria, 3 cafés dont 1 avec restauration rapide qui disposent de terrasses agréables, 4 boulangeries et 2 traiteurs.



Une initiative de la Commune : une installation de petits mobiliers urbains d'inspiration Lalique et à la belle saison, des transats sur le parvis de la Mairie pour permettre un déjeuner ou un goûter « sur le pouce ».



Pour les produits régionaux :

La vente de champagne s'opère directement chez les viticulteurs, mais les grandes maisons s'ouvrent de plus en plus à la vente directe (souvent à l'occasion d'un programme de visite) par ailleurs nous avons une belle boutique à la coopérative Collet (également livres et articles autour du champagne)

Mais parce qu'on ne boit pas que du champagne en champagne : une distillerie (marc, ratafia) et une brasserie.

Enfin une épicerie fine et une boulangerie avec des spécialités (notamment chocolats au marc ou encore un gâteau créé récemment).

▲ **Point de vigilance** : la commune doit veiller à maintenir ses services au public en qualité et les adapter aux évolutions des besoins. Pour le cas spécifique des commerces, commune et communauté de communes doivent œuvrer chacune dans leur sphère de compétence pour assurer aux commerces un accompagnement dans leurs démarches de projets ou de reprises. Des moyens juridiques et financiers seront à déployer (voir ORT). La commune doit aussi être encore plus efficace sur les questions de propreté et d'espaces verts.

*Au printemps prochain, ouvrira **LE PRESOIR**, Centre d'Interprétation sensorielle des vins de Champagne qui offrira au-delà de l'expérience de visite une très belle boutique et un restaurant bistronomique.*



En annexe 6, on trouvera le dossier de presse de ce projet d'envergure porté par la CCGVM (page 49)

Les hébergements se sont considérablement développés en moins de 10 ans. Nous comptons environ 187 lits répartis entre : un hôtel 3*, 5 gîtes et 4 chambres d'hôtes et une dizaine de Airbnb.



Opération de revitalisation des territoires -ORT

Depuis 2020, la Commune et la Communauté de Communes se sont engagées dans une ORT afin de se doter des moyens juridiques et fiscaux favorisant **la dynamique de centre-bourg**.

Cette démarche menée avec l'aide des services de l'Etat et le financement de la Banque des territoires a permis de dégager sur la base d'un diagnostic -établi de manière participative avec l'animation d'un bureau d'études- une feuille de route d'actions fléchées à court et moyen terme.



Pour Aÿ :

- définition et animation d'un vrai projet urbain pour la commune nouvelle
- augmentation de l'offre en stationnement
- « réveil » de l'avenue Victor Hugo en tant que partie prenante du centre (accès gare proche du centre)
- plan scénographique d'Aÿ-Champagne (fléché et illustré...)
- aménagement des berges et multiplication des activités de bord de l'eau (guinguettes, espaces loisirs, promenade, modes doux...)
- acquisitions foncières et portages en vue d'implantations commerciales

Pour la CCGVM :

- recrutement d'un directeur de projet ORT
- élaboration d'un PLUi
- étude pré-opérationnelle OPAH-RU

En annexe 7, on trouvera un extrait de l'ORT portant sur les objectifs de la commune (page 57)

▲ Point de vigilance : Il conviendra de nous doter de tous les moyens (impulsion interne, chargé de mission, moyens juridiques et financiers) permettant de faire vivre cette ORT.

Art & artisanat

La commune accueille un **artiste peintre** (Jacki Colson) et un compagnon **artisan d'art** (Effet de Steel) qui a réalisé une partie de notre mobilier urbain photo.

Tous 1ers week-ends de juillet, **deux manifestations** faisant la part belle à l'art et à l'artisanat alternent entre années paires et impaires :

Fêtes Henri IV : marché d'art et artisanal

Art'itude : festival de l'art dans les rues



Autour du champagne

La Commune classée Grand Cru, est le berceau de belles maisons (Ayala, Bollinger, Deutz et Gosset), pour autant toutes les grandes maisons de champagne (à l'exception de Taittinger) disposent de vignes sur Aÿ dans une proportion d'environ 55% des 380ha plantés. Les surfaces restantes sont réparties sur des centaines de propriétaires parfois pour quelques hectares, parfois pour quelques rangs de vignes.

La commune compte environ 40 récoltants-manipulants et négociants.

C'est à Aÿ que se créa en 1921 la coopérative Collet, 1ère coopérative champenoise.

Ces dernières années de nouvelles maisons/marques se sont installées en investissant des demeures parmi les plus belles de la commune :



Champagnes Malard/ Geoffroy / Brimoncourt
Maisons Husson et Clos Saint Georges



Tissu associatif

Une autre caractéristique de la commune d'Aÿ est sa **dynamique associative**.

On peut y trouver une quarantaine d'associations de toutes natures avec néanmoins une prédominance sportive.

L'ASL compte par exemple près de 500 licenciés.

Certaines associations comme l'Union gym ont parfois atteint des résultats nationaux aux championnats de France

Ay festiv' une association récente créée en 2015 assure l'organisation de beaux évènements comme le Mai Musical ou Art'itude



La Commune est jumelée depuis 1966 avec l'Allemagne, ces liens d'amitié se sont étendus par la suite avec la Grande Bretagne, la Belgique et enfin l'Italie. Un comité de jumelage alimente ces liens renforcés au fil du temps.



La Commune mène depuis quelques années une coopération décentralisée active et polyforme avec le Burkina Faso grâce à l'engagement relai de l'association Aÿ-Léna.

Ay est le siège de la MJC intercommunale qui propose, outre un panel très complet d'activités à prix très compétitifs, une saison culturelle et les événements annuels comme le festival du court métrage et le festival Musiques en Champagne



En annexe 8 : on trouvera les flyers de la MJCi et du festival du court métrage (page 58)

Attractivité touristique & culturelle de la Commune

L'inscription des coteaux, caves et maisons de Champagne au Patrimoine mondial de l'UNESCO a été prononcée le 5 juillet 2015. A l'issue d'un travail porté depuis plusieurs années par Mr Pierre Cheval (1949-2016) Président de la Mission UNESCO et 1^{er} adjoint de la Commune d'Aÿ, le sentiment partagé par tous ceux qui ont suivi cette fabuleuse aventure est, au-delà de la reconnaissance de notre territoire, de se porter garant tous ensemble de son développement harmonieux et respectueux.

En annexe 9 : on trouvera le discours de Pierre Cheval lors du classement des Coteaux, Caves et Maisons de Champagne à UNESCO à Bonn, le 5 juillet 2015 (page 59)

▲ Point de vigilance : notre Territoire doit prendre sa part dans la réalisation du plan de gestion et être en capacité de le faire évoluer, de l'adapter, de le dépasser.

Les fêtes Henri IV, une manifestation 100% champagne

Les 1ers week-ends des années paires, Aÿ se pare de jaune et de vert afin de fêter dignement le bon Roi Henri qui fait son retour dans la Commune.

A cette occasion les portes cochères généralement closes s'ouvrent sur des cours qui rivalisent de convivialité. On se restaure en musique en admirant des expositions et en savourant un champagne parfaitement servi.

La journée se déroule entre déambulation sur le marché, démonstration de combats médiévaux ou de fauconnerie, pour se terminer par un feu d'artifice qui embrase les coteaux et un spectacle de sons et lumières sur l'église.

Le lendemain à l'issue de la grande parade qui parcourt le cœur historique, le Maire donne les clés de la ville au Roi.

Ce rendez-vous, qui aurait dû fêter ses 30 ans cet été, attire environ 20 000 visiteurs.

L'origine historique des fêtes Henri IV

« Le dimanche 2 avril 1843, à l'imitation de la fête donnée le 19 mars à Aÿ par le festival de Reims, un grand nombre d'habitants d'Aÿ se réunissent pour former une cavalcade dont le sujet est l'entrée du Roi Henri IV à Aÿ. Un arc de triomphe en charpente ornée de feuillages a été construit sur l'emplacement de l'ancienne porte de Châlons un peu au-dessus de l'endroit où la rue la Noue est traversée par la promenade du rempart. Le cortège du Roi, composé d'environ 50 cavaliers, maison de France, grand dignitaire et d'un peloton de mousquetaires à pied, est précédé d'un char immense portant le corps de musique de la Garde nationale jouant des fanfares, et à chaque pose, l'air de "Vive Henri IV". Douze quêteurs, tant à cheval qu'à pied, sollicitent, en faveur des pauvres, la générosité des spectateurs.

BABELON, Jean-Pierre. *Henri IV. Faillard, Paris, 1982, 1103 p*

Au moment où le Roi passe sous l'Arc de Triomphe, le Mayor et les Echevins viennent lui présenter les clés de la ville sur un plateau d'argent ainsi qu'un second plateau garni de grappes de raisin et portant un verre de Champagne. Le bon Roi boit à la santé des habitants d'Aÿ.

La cavalcade parcourt les principales rues pendant 4 heures au milieu de la foule ».

VIGN'ART

« Vign'Art » est né en 2018 d'une volonté de proposer un festival d'art contemporain et de land art en Champagne.

Les pièces artistiques sont posées au cœur du vignoble et tracent un parcours invitant à la découverte du territoire.

Le paysage champenois constitue le sujet même des œuvres. Le festival ayant pour volonté de valoriser les ressources naturelles.

Porté par une association dédiée, cet événement reçoit le soutien de collectivités parmi lesquelles notre Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne.

VIGN'Art
Le Vignoble Champenois Terre de Culture(s)



En annexe 10, on trouvera le flyer de l'édition de 2019 (page 60)

Les Journées du patrimoine

Chaque année, la commune d'Aÿ propose une petite balade qui peut prendre différentes formes : balade pédestre, balade gourmande et l'année dernière balade en vélo, sur la voie verte à la découverte du patrimoine d'Aÿ, Mareuil et Bisseuil.

Cette manifestation, toujours gratuite, accueille de nombreuses personnes.



Le Chemin des crèches

Depuis plusieurs années la Commune participe à l'opération « chemin des crèches » qui au-delà de la présentation de crèches du monde entier de toutes tailles et de toutes matières reste une belle occasion d'ouverture de l'Eglise.



Deux parcours d'interprétation urbaine

Les Musardises Agéennes

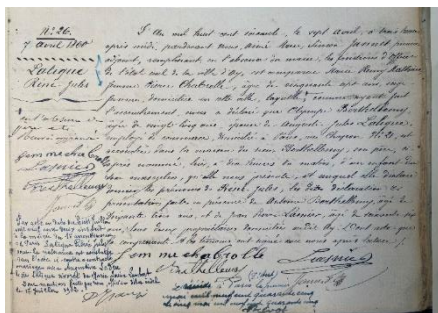
Circuit pédestre et touristique dans la ville ponctué de 16 panneaux d'interprétation. Cette déambulation permet aux visiteurs de découvrir différents attraits de la commune : son histoire, son architecture, son vignoble.

La visite s'adresse aussi bien aux habitants d'Aÿ, qu'aux visiteurs français et étrangers. Elle peut être libre mais aussi guidée*, dans ce cas plusieurs haltes gourmandes sont prévues (*par l'office de tourisme d'Hautvillers).



En annexe 11, on trouvera les deux flyers (page 61)

Le parcours René Lalique



Le grand maître verrier, créateur de bijoux, artiste de génie et entrepreneur inspiré, un des grands représentants de l'Art Nouveau et de l'Art Déco est né à Aÿ le 6 avril 1860.

Issu d'une famille fortement enracinée en Champagne, René Lalique a toujours revendiqué la source d'inspiration naturaliste que représente la campagne de son enfance.

Il ne reste aucun témoignage de son passage mais sa maison natale demeure.

Jusque-là aucune évocation, aucun hommage n'avaient été imaginés par la commune.

En 2018 ont été inaugurés un **parcours traditionnel de visite et une approche plus novatrice et ludique.**

- Un parcours en 10 totems, 3 bancs, 6 assis-debout créés spécialement pour AY également de double inspiration, à la fois inspirée et discrète.



- Mais aussi le square Olympe (mère de René Lalique) avec l'arbre « génialogique ».
- Et le banc avec une œuvre d'artiste une sculpture en bronze.

L'ensemble propose aux passants une histoire de l'homme et de son parcours tout en humanité et audace.

L'application dédiée comportant plus d'infos, de photos et d'œuvres pour mieux comprendre l'héritage ...et une expérience de réalité augmentée (pour retrouver le Aÿ de 1860 ou visiter un wagon lit richement décoré). Ainsi que des jeux pour toute la famille.

La SA Lalique a offert à la Commune une plaque pour signaler la maison natale.

En annexe 12, on trouvera quelques exemples de photos réalisées au sein de la Manufacture Lalique de Winger-sur-Moder que nous avons exposées en outdoor « la main & le geste » (page 63)

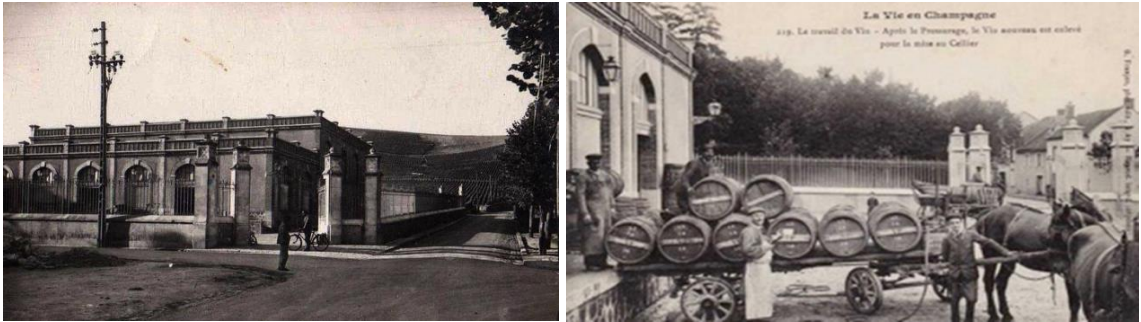
En annexe 13, on trouvera un exemple de textes issus du Parcours Lalique (page 64)

▲ Point de vigilance : une belle initiative de la commune sur un sujet qui peut paraître un peu élitiste (à tort) et qui doit pouvoir élargir davantage son public.

LE PRESOIR- centre d'interprétation sensorielle des vins de champagne

Au printemps prochain, Aÿ accueillera sur son territoire un équipement touristique d'envergure porté par la Communauté de Communes de la Grande vallée de la Marne.

Ce projet dit LE PRESOIR tient son nom du bâtiment dans lequel il est installé, à savoir un magnifique exemplaire d'architecture dite POMMERY, caractéristique de cette maison de champagne flamboyante de la 2^{ème} moitié du XIX^{ème} siècle, qui avait plusieurs pressoirs disséminés sur l'aire d'appellation et dont la Cuvée de prestige « Cuvée LOUISE », est composée de pinots noirs provenant exclusivement d'Aÿ.



Ce pressoir qui fonctionnait encore il y a 15 ans (juste avant d'être mis en vente et acheté par notre CCGVM) était dans un très bel état de conservation inspirant architectes et scénographes du projet qui ont souhaité lui laisser le plus possible son « jus d'origine ».

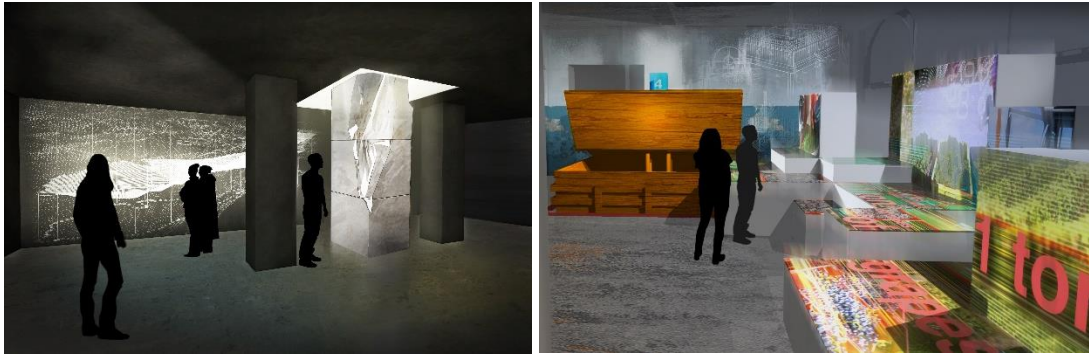
Et concernant la position idéal au pied des coteaux historiques, voici ce qu'en dit le maître d'œuvre : « *le lieu nous parle et ce que nous dit ce « livre de pierre, de vigne et de terre » c'est qu'il n'y a pas de différence entre le bâtiment et le paysage, les deux édifiés par le travail et la passion des hommes, pour donner un ensemble indissociable, harmonieux et équilibré* ».



Le projet qui a été choisi à l'issue d'un concours européen, se distinguait par trois éléments forts :

- Un extérieur, préservé, restauré et sublimé
- Un intérieur scénographié autour d'un dialogue entre éléments historiques conservés et technologie innovante
- Un restaurant en « rez-de-vignes », posé dans l'écrin naturel des coteaux classés à l'UNESCO.

Le parcours scénographique immersif et sensoriel conjuguera information et émotion pour une expérience inédite, ludique et onirique qui dévoilera au visiteur les secrets du champagne.



Précisions que ce projet bénéficie d'une opération de mécénat, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

En annexe 14, on trouvera les plaquettes de présentation du mécénat (page 65)



Accueil touristique



La Commune bénéficie des services de l'Office de Tourisme intercommunal créé par la CCGVM et situé sur la Commune d'Hautvillers considérée comme le berceau historique du Champagne grâce à l'intuition du moine Dom Pérignon. Toutefois Aÿ offre un accueil quotidien en sa mairie par la présence d'un agent dédié parlant anglais et italien et dispose d'un local d'information situé sur les deux parcours précités.

Notons que des toilettes publiques ont été installées.

▲ Point de vigilance : la commune doit réfléchir aux moyens à développer pour favoriser l'accueil des touristes notamment le week-end et notamment en ouvrant le local d'information dédié.

Signalétique urbaine

En 2013, la commune s'est dotée d'une nouvelle signature urbaine par la rénovation complète de sa signalétique qui venait ainsi compléter un programme de réfection de voirie long de plusieurs années.

Cette signalétique pensée tant pour le visiteur local qui cherche un service que pour le touriste décline en deux couleurs en harmonie avec le nuancier de l'AVAP les équipements divers, les sites « remarquables » et toutes les maisons de Champagne, en favorisant le respect du plan de circulation qui avait été mis en place près de 15 ans plus tôt.

▲ Point de vigilance : la signalétique doit rester évolutive et suivre les modifications constantes. Les panneaux méritent une surveillance régulière car sont facilement détériorés.



Rénovation de la voirie & plan de circulation

Depuis les années 1990, la rénovation des voiries est une préoccupation constante de la municipalité. Elle s'est employée à établir et suivre une programmation annuelle et qualitative incluant dans la plupart des cas une rénovation des réseaux humides, un enfouissement des réseaux secs et un pavage spécifique.

Un nouveau plan de circulation a été mis en place en 2000 visant à repenser totalement les flux afin de privilégier une circulation plus « circulaire » de l'extérieur vers le centre historique et ainsi cantonner les poids lourds des maisons de champagne à leurs lieux de desserte le plus souvent en ceinture de ville.



En annexe 15, on trouvera la liste des travaux des 10 dernières années, avec leurs montants (page 71)

La commune agit sur la voirie en partenariat avec la CCGVM qui a les compétences eau & assainissement et éclairage public. Selon l'emplacement des rues les travaux se déclinent en trois niveaux d'intervention :

- Réfection totale de la voirie et des réseaux avec enfouissement et pavage
- Réfection totale de la voirie et des réseaux sans enfouissement ni pavage
- Réfection seule de la couche d'enrobés

▲ Point de vigilance : la commune s'engage à poursuivre cet effort en dégagant les crédits nécessaires et suffisants pour des travaux ambitieux (enfouissements privilégiés, matériaux de qualité, recherche de la cohérence esthétique, respect des réglementation accessibilité, ...).



Mobilité douce & voie verte

Tous nos projets de rénovation de voirie intègrent, tant que faire se peut, la création de voies douces pour favoriser et sécuriser la circulation des deux roues. Nous nous efforçons aussi de mettre à disposition des mobiliers pratiques et esthétiques pour attacher les vélos



Par ailleurs, la commune est traversée par la véloroute mise en place par le département de la Marne et qui longe le canal.

Cette dernière relie Condé-sur-Marne à Reuil en 28 km. Elle a trouvé un grand succès auprès des publics sportifs et familles.



Patrimoine de la Commune

En 2015, la Commune s'est dotée d'un règlement d'AVAP en formant un Site Patrimonial Remarquable avec les communes voisines de Mareuil-sur-Aÿ et Hautvillers aux caractéristiques patrimoniales assez similaires.

Cette démarche engagée s'inscrivait dans un processus volontaire initié en 2000 avec la mise en place d'une politique d'aide à la rénovation des façades. Cette dernière a naturellement été conservée et renforcée depuis lors.

En annexe 16, on trouvera le règlement de l'aide (page 73)

Les données qui suivent sont issues du diagnostic préalable à la rédaction du règlement. Il a été réalisé par une équipe pluridisciplinaire : Luc Savonnet Architecte du patrimoine – Urbaniste / Pauline Marchant Architecte du patrimoine / Agence AEI Paysagiste / Martin Couëtoux du Tertre Historien du patrimoine

COMPOSANTES DU PAYSAGE PERCEPTIBLE

Lignes horizontales :

- les lignes de crête
- le canal latéral à la Marne
- la Marne et sa ripisylve
- les alignements d'arbres le long du canal
- la voie ferrée Reims-Epernay
- les routes départementales et nationales
- le réseau de chemin de craie dans les vignes

Lignes verticales :

- des éléments bâtis : clochers, tour, constructions, statue...
- des pylônes, lignes électriques, antennes...
- des grands arbres isolés
- des alignements d'arbres
- des peupleraies

Lignes courbes :

- les ondulations du relief, accentuées par l'implantation des vignes ou les chemins de vignes.



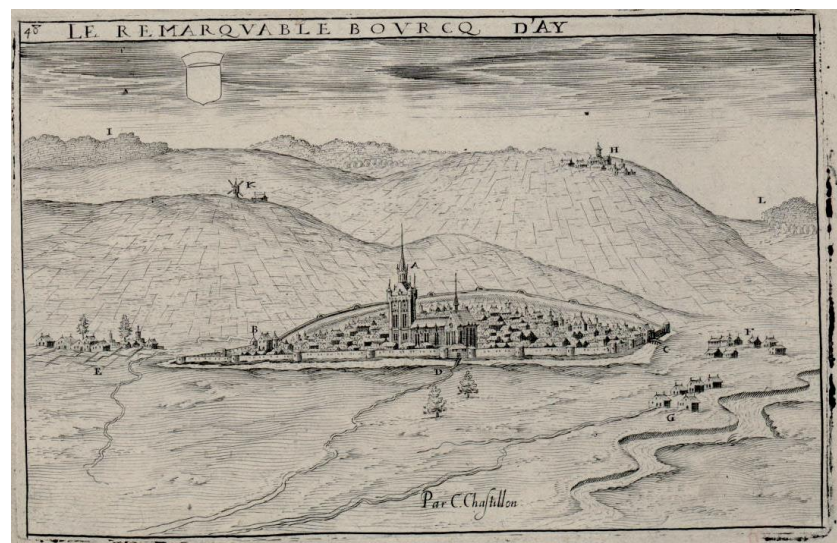
COMPOSANTES ARCHITECTURALES ET URBAINES

Evolution historique du bourg

Pour avoir un aperçu de la physionomie du **bourg d'Aÿ à la fin du Moyen Age**, nous pouvons consulter le recueil des gravures de Claude de Chastillon (1560-1616) édité en 1642 sous le titre «topographie française». Une gravure représente le bourg d'Aÿ, et deux autres celui de Mareuil-sur-Ay.

La gravure d'Aÿ nous permet de constater la présence d'une **enceinte fortifiée** ceinturant la ville. Cette enceinte était ponctuée de tours semi-circulaires disposées à intervalle régulier. Trois portes permettent d'y accéder, une à l'Ouest vers Dizy, l'autre à l'Est vers Mareuil et la dernière au Sud vers Epernay. Il semble que les fossés situés au-devant de l'enceinte étaient remplis d'eau. Le seul édifice que l'on peut distinguer est l'église paroissiale. On peut remarquer que les parcelles dans la partie Nord du centre ancien semblent être occupées par des cultures ou des jardins. A l'extérieur de la ville, les lettres E et F montrent que de petits faubourgs étaient déjà constitués le long de la route principale.

Le point G désigne très probablement un site d'habitat assez ancien situé au bord de la Marne et connu sous le nom de «La Cuve». On remarque que, déjà, des moulins à vent se dressaient sur les buttes dominant Ay au Nord.



Evolution du bourg d'Aÿ

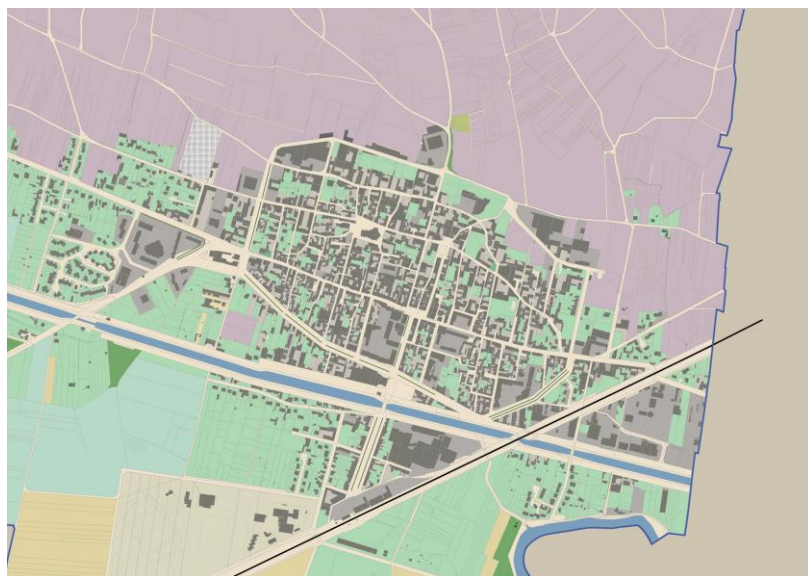
1828



1923



2013



En annexe 17, on trouvera des représentations récurrentes dans les cartes postales 1900 (page 76)

Le réseau viaire

Le réseau viaire au 19^{ème} siècle

La dernière grande infrastructure construite à partir de 1850 et achevée en 1852 est la **Ligne de chemin de fer Reims-Epernay**. L'impact de sa construction sur les centres urbains se fait essentiellement sentir à Ay-Champagne, puisqu'elle longe au Sud-est les abords immédiats de la ville. La voie ferrée accentue la rupture des continuités de cheminement qu'avait créé le canal, impliquant la construction de rues longeant la ligne. Elle oriente également l'urbanisation et est à l'origine de la création de l'Avenue Victor Hugo en lieu et place de l'ancien grand chemin rural. Un **Plan général d'alignement** a été élaboré à Ay-Champagne en 1828 et en grande partie exécutés.

Il a consisté essentiellement en un élargissement de toutes les ruelles et venelles qui irriguaient les fonds d'îlot situés le long des remparts. En effet, l'enceinte fortifiée et les douves ayant disparu, on constate une urbanisation des cours d'îlots autrefois occupées par des jardins. Cette urbanisation nécessite l'élargissement des anciennes venelles trop étroites pour un accès correct à ces nouvelles parcelles bâties. Cela a notamment pour conséquence, la disparition d'un certain nombre de cours communes ou « chaises », élargies et transformées en rues. L'autre conséquence de ce plan d'alignement est la modification de certains tracés existants, toujours en lien avec la disparition de l'enceinte fortifiée.

Les boulevards aménagés sur les anciens fossés

A **Ay-Champagne**, l'aménagement des boulevards fait partie intégrante du plan d'alignement de 1828. Il est ainsi prévu que le boulevard soit partagé entre un espace réservé à la circulation et un espace dédié aux piétons avec plantations d'alignement.

Les grands espaces publics

Place aménagée autour d'un édifice religieux

A **Ay**, le dégagement du bâti autour du cimetière a donné une vraie visibilité à l'église, mais la destruction de certaines parcelles bâties autour de la place à faire perdre la cohérence du volume de la place.

En 2001, une rénovation complète du parvis et des abords a été entreprise.

Places & carrefours

La **place Henri Martin** était à l'origine la place du marché sur laquelle donnait le bâtiment de la mairie. Ses dimensions étaient plus réduites qu'aujourd'hui. La destruction d'une partie d'un îlot contigu va permettre au XIX^{ème} siècle d'en doubler la surface. Au XIX^{ème} siècle, la fonction de marché sera temporairement transférée à l'actuelle place de la Libération, avant de revenir s'y installer. La place de la Libération était aussi à l'origine une place carrefour avant d'être profondément modifiée au XIX^{ème} siècle

En 2010, la Commune a entrepris une rénovation totale de cette place, en redessinant notamment un parvis devant la mairie. La rénovation s'est étendue aux rues qui convergent vers cette place devenue véritable cœur de ville.

Places et avenues aménagées au XIX^{ème} siècle

La **place de la Libération** était à l'origine un petit carrefour à l'intersection de deux axes importants de la ville. Au XIX^{ème} siècle, on procède à des alignements sur le bâti donnant sur la place, et on aménage un marché couvert sur une étroite bande de jardins, centré sur la place. Le marché couvert est finalement démoli au milieu du XX^{ème} siècle, laissant la place à des aires de stationnement. La place a ainsi perdu le monument qui en structurait l'espace.

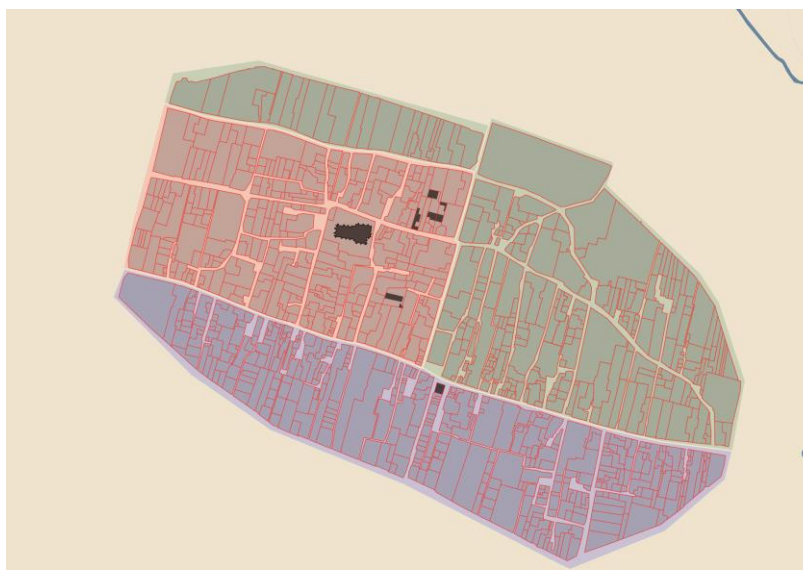
L'arrivée du chemin de fer et la création de la gare d'Aÿ va nécessiter la création de l'**avenue Victor Hugo** reliant la station au centre de la ville. Cette avenue reprend en fait le tracé de l'ancien grand chemin qui conduisait du centre d'Aÿ aux vastes pâtures communales situées au Sud.

D'une largeur de plus de 32 mètres, très inhabituelle, cette avenue comporte une route principale séparée de deux contre-allées par des plantations d'alignement. La présence de ces trois voies était sans doute destinée à séparer la desserte de la gare et l'accès aux maisons bordant la voie.

Le parcellaire

Aÿ est divisée en trois secteurs :

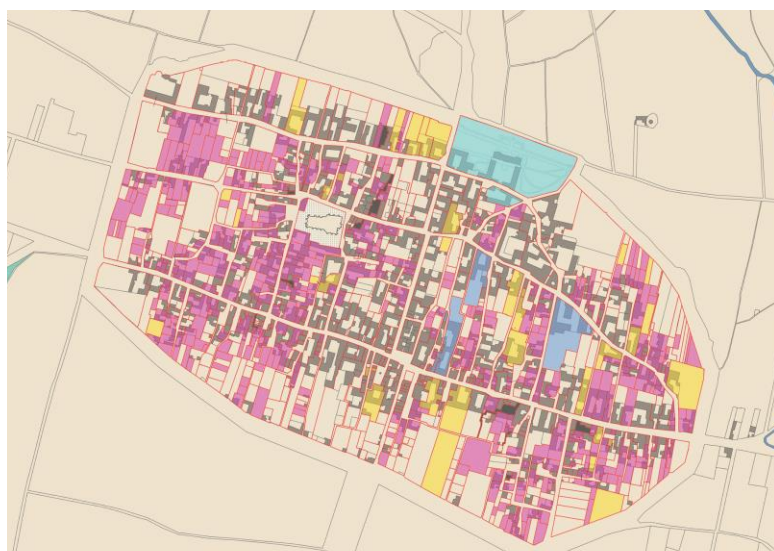
- dans la partie Ouest de la ville (**ROUGE**), autour de l'église, *les propriétés sont généralement de taille moyenne et relativement imbriquées. On est ici dans la partie de la ville probablement la plus ancienne,*
- dans la partie Sud de la ville (**BLEU**), au Sud de l'actuelle rue Jules Blondeau/Roger Sondag, *on retrouve une organisation fréquente de petites propriétés morcelées organisées autour de cours communes. On retrouve également quelques grandes propriétés dont nous verrons l'origine.*
- dans la partie Nord et Est de la ville (**VERT**), *la taille des propriétés est sensiblement plus grande et leurs formes sont généralement allongées. On y retrouve néanmoins quelques zones de petites propriétés densément organisées autour d'une cour commune.*



Carte « limites de propriétés », 1828

D'après la carte représentant **les activités des propriétaires**, on peut constater que :

- les propriétés de **vignerons** (MAUVE) se retrouvent dans toute la ville, avec une surreprésentation dans la partie Ouest et à l'extrême Est. La taille de ces propriétés est généralement petite à moyenne.
- les propriétés de **cultivateurs** (JAUNE) sont en nombre beaucoup plus restreint et situées généralement en périphérie pour un accès plus facile aux espaces de cultures. Elles sont quasi absentes du secteur situé autour de l'église. La dimension de ces propriétés est moyenne à grande.
- une partie des autres propriétés est occupée par des **activités périphériques à l'agriculture** (tonnelier, vinaigrier, etc...) ou **aux fonctions urbaines** (notaire, tailleur, cordonnier, etc...). Elles sont réparties un peu partout dans la ville mais plus particulièrement aux abords de la place du marché.
- enfin au Nord, on retrouve un certain nombre de propriétés de grandes dimensions occupées par des gens de **haute condition, propriétaire terrien, rentier**, etc....



Carte « activités des propriétaires », 1828

Typologie des propriétés et organisation parcellaire

La cour commune

A Aÿ, les cours communes font parties de l'espace public. Elles sont généralement de bonnes dimensions. Le bâti qui les borde peut-être de simples maisons ou appartenir à des propriétés plus vastes implantées en cœur d'îlot. La sente à l'arrière de la cour était longue et se prolongeait jusqu'à l'ancienne limite des remparts. Elles permettaient de desservir tous les jardins situés contre l'enceinte. Une partie de ces cours a disparu lors de la mise en œuvre du projet d'alignement au XIX^{ème} siècle.

La maison à cour et jardin

La structure-type est une cour centrale autour de laquelle est disposée une série de bâtiments d'emprise et de gabarit différents. A l'arrière, suivant la configuration, on peut retrouver une cour, une cour et un jardin, ou encore un jardin seul. Ce bâti fonctionnel nécessite un accès à la cour intérieure, celui-ci se fait grâce à un chartil disposé sur la façade du bâtiment sur rue ou sur le mur de clôture.

A partir de la structure-type caractérisée ci-dessus, on retrouve une multitude de déclinaisons selon la configuration de l'îlot et la densité du tissu urbain. On peut ainsi déterminer deux formes principales selon l'implantation par rapport à la rue, l'une présente un bâtiment sur rue, la seconde présente directement la cour fermée par un mur de clôture.

A Aÿ, l'espace étant contraint, on retrouve souvent une forme sans jardin arrière ou avec un jardin très court.

L'implantation du bâti citadin

Pour les deux premières catégories, cour commune et maison à cour, la configuration du parcellaire est fortement influencée par l'usage qui en est fait. L'exercice d'activités agricoles nécessite une implantation et une variété du bâti que nous aborderons plus loin. Mais le caractère urbain du bourg implique la présence d'activités qui ne nécessitent pas l'utilisation de formes parcellaires complexes.

Le principe est simple : les propriétés sont de petite dimension, occupées uniquement par du bâti d'habitation, accompagné parfois d'une courette de desserte, voire d'un petit jardin d'agrément.

Cette forme d'implantation n'admet généralement pas de cour ou de jardin fonctionnels et accessibles (absence de chartil). Le bâti est ainsi implanté en front d'une ou de deux rues. Ce type de propriété est principalement occupé par des personnes exerçant des activités ne nécessitant pas l'usage d'espace extérieur (tisserand, vannier, perruquier, etc...).

Cette implantation du parcellaire se retrouve principalement aux abords de l'actuel place Henri Martin et le long de l'axe Roger Sondag/Jules Blondeau. On la retrouve également, dans une forme légèrement différente (existence de grands jardins) et surtout plus tardive le long de l'avenue Victor Hugo menant vers la gare.

Les espaces non bâtis

Les cours

Les cours individuelles privées

On les retrouve massivement. Il s'agit de toutes les cours dont un seul propriétaire à la jouissance. L'accès à ce type de cour se fait la plupart du temps par un chartil ou par un portail. De part et d'autre de cet accès se trouvent le plus souvent des pierres charretières disposées pour protéger les maçonneries des dégradations causées par les charrettes.

Les cours communes publiques

Ces cours appartiennent à l'espace public. Elles sont à l'usage des habitants des maisons les bordant. On les retrouve principalement dans la partie Sud de la ville. A l'origine, elles étaient

probablement pavées comme le reste de l'espace public. Au fond de ces cours, une sente courait vers les jardins situés en fond d'îlot.

La plupart de ces cours communes ont disparu lors des travaux d'alignement intervenus au cours du XIX^{ème} siècle, les transformant en rue. On en compte, aujourd'hui, moins d'une dizaine ayant gardé leur emprise d'origine.

Les jardins et clôtures

Les jardins de subsistance

A **Aÿ**, le centre ancien était à l'origine entouré d'une large ceinture de jardins / terres / vignes s'appuyant contre l'enceinte fortifiée. Ces jardins étaient soit directement accessibles depuis les fonds de parcelle bâtis, soit par l'intermédiaire de ruelles pour les plus retirés d'entre-eux. On retrouvait également une série de jardins en cœur d'îlot au centre de la ville, reliés directement aux parcelles bâties en front de rue. Mis à part les jardins d'agrément abordés plus loin, ces jardins permettaient à la plupart des habitants d'Aÿ de disposer d'un espace de culture maraîchère de subsistance, complément de leur activité principale (vigneron, cultivateur).

Ces jardins ont aujourd'hui largement disparu. Le démantèlement de l'enceinte au XVIII^{ème} siècle et le programme d'alignement des rues et ruelles de la ville au XIX^{ème} siècle ont permis de rendre accessibles ces fonds d'îlots occupés par des jardins. Les opportunités de construction associées à la croissance de la ville à la fin du XIX^{ème} siècle ont abouti à l'urbanisation progressive de tous les fronts de rue des îlots. Les jardins ont ainsi été repoussés en cœur d'îlot dans les zones périphériques. Dans le cœur de la ville, les larges cœurs d'îlot occupés par des jardins se sont considérablement réduits pour disparaître par endroit.

Seuls quelques secteurs particuliers, moins sensibles à l'urbanisation ont préservé de grands espaces de jardins. Il s'agit surtout d'îlots périphériques (A à G), et d'un îlot central à proximité de l'église (H).

Aujourd'hui, la plupart de ces jardins ont perdu leur caractère maraîcher et ont pris une fonction d'agrément. On peut distinguer deux types de jardins selon leur occupation. D'une part on trouve des petits jardins en cœur d'îlot occupés par des plantes et arbustes relativement bas (Ex: C, D). D'autre part on trouve des jardins plus grands, situés en périphérie, où sont plantés des arbres de haute tige.

Ces derniers sont souvent entourés de hauts murs de clôture.

Les grands jardins d'agrément

Les grandes propriétés dotées d'un jardin ou d'un parc se concentrent dans la partie Nord-est de la ville. Il s'agit :

- du parc de l'ancien **château Ayala** (H), ayant appartenu au XVIII^{ème} à une ancienne famille noble.
- du jardin de la propriété du **Clos Saint Georges** (I), rue Jules Lobet, existant en 1828
- du jardin de la **propriété Bollinger** (J) dans le centre ancien, rue Jules Lobet, existant en 1828
- des jardins de la **propriété Deutz** et de la **maison Goutorbe**, rue Jeanson, postérieurement à 1828.

Le BATI approche typo-morphologique

Le croisement de caractères architecturaux, morphologiques et fonctionnels permet de dégager une typologie architecturale qui distingue :

Le bâti lié à l'activité viticole.

- Les maisons unifamiliales d'origine rurale et leur disposition en front de rue ou en «chaise» un habitat modeste, unifamilial, servant de logement à la main d'œuvre agricole



- Les maisons vigneronnes à cour ouverte ou à cour fermée

La maison vigneronne constitue le type de bâti le plus couramment rencontré aussi bien sur Ay que Mareuil ou Hautvillers.

Elle se distingue par la présence sur une même parcelle de locaux d'habitation et de locaux spécifiquement destinés à la fabrication et conservation du champagne.

- Les grandes maisons de champagne et maisons de négoce

Comme pour les maisons vigneronnes, les grandes maisons de champagne se caractérisent par l'implantation sur une même parcelle de locaux d'habitation et de locaux spécifiquement destinés à la fabrication et conservation du champagne. Contrairement aux maisons vigneronnes, la fonction d'habitation a aujourd'hui disparu au profit de la vente et de la réception du public.



- Les cités ouvrières

C'est le besoin en main d'œuvre qui est à l'origine de la construction à la fin du XIXe siècle et début du XXe siècle, de maisons ouvrières organisées en cité. Même si cette typologie est plutôt marginale à Ay, elle reste néanmoins un élément intéressant du patrimoine bâti liée à l'activité viticole puisque de grandes maisons de champagne telle Moët en sont à l'origine.

- Le bâti fonctionnel, notamment les vendangeoirs

La typologie des bâtiments fonctionnels regroupe principalement les grands bâtiments édifiés à la fin du XIXe siècle selon des techniques de construction plus ou moins industrielles, afin d'accueillir les activités de pressurage : les vendangeoirs. Mais si le terme recouvre aussi bien le bâtiment des pressoirs que par extension le lieu qui héberge les vendangeurs, c'est bien dans son sens premier qu'il est retenu ici.



Le bâti lié aux fonctions urbaines à proprement parler.

- Les maisons de ville

Les maisons de ville ont fait l'objet d'une évolution constante au cours des siècles avec des modifications qui vont de la simple mise au goût du jour de la façade, à la mise à l'alignement voire à la reconstruction complète sur un parcellaire préexistant.



- Les pavillons et les villas

Ce type de bâti est caractéristique de la seconde moitié du 19e siècle. Il regroupe le pavillonnaire, les villas isolées et le pavillonnaire en bande. Il se développe essentiellement en périphérie des bourgs sur des parcelles relativement amples

- Les immeubles de rapport

Les immeubles de rapport, qui restent peu nombreux, sont caractéristiques de la fin du XIXe et du XXe siècle.



- Les maisons de notable et hôtels particuliers

L'hôtel particulier est une typologie peu présente sur le territoire des trois communes, contrairement à la maison de notable, plus répandue, dont l'architecture se rapproche de celle des logis des grandes maisons de champagne.

- Les bâtiments publics et culturels

Les bâtiments publics repérés ont été pour la plupart édifiés à la fin du XIXe siècle ou au début du XXe siècle, concomitamment à l'arrivée du train et à une période où l'État encourage l'équipement des villes en bureau de postes, en écoles, mairie...



Matériaux traditionnels de façade*

Le pan de bois



La brique de terre crue



La pierre de taille



La brique



Les maçonneries briques et pierres de taille



La pierre meulière



Le moellon enduit



Les enduits



*tous ces matériaux expriment la géologie du site



Matériaux traditionnels de couverture

La tuile plate de terre cuite de petit moule



La tuile à emboitement



L'ardoise



En annexe 18, on trouvera le sommaire des fiches « enjeux et préconisations » issues du diagnostic AVAP (page 78)

La démarche d'AVAP a été marquée par un **véritable souhait de pédagogie** (réunion publique, exposition) et de **communication**.

Ainsi a été conçu un livret distribué à toute la population dont les objectifs étaient de décrypter le patrimoine de la Commune afin que les habitants en perçoivent la particularité et la valeur et aient à cœur de l'entretenir et de la valoriser.

Le livret comportait des fiches techniques qui sont encore à ce jour largement distribuées.

Quelques exemples de textes issus du livret :

Protéger les berges du canal et les vues remarquables.

Développer les modes de circulation douce et le tourisme fluvial.

Depuis 1846, le canal latéral à la Marne double la rivière sur une partie non navigable. Il est bordé par le chemin de halage sur lequel, jusqu'à la fin du 19^{ème} siècle, les bateaux étaient tractés : soit par le marinier et sa famille, soit par des animaux (chevaux, ânes ou mulets). En 2015, ce chemin s'est transformé pour devenir la vélo route de la Vallée de la Marne, voie de circulation douce destinée aux cyclistes et aux piétons.

Respecter les matériaux et les techniques traditionnels

Profiter de la richesse de notre patrimoine

Vive les circuits courts ! Notre sous-sol a longtemps été notre premier fournisseur de matériaux. Notre région abritait de nombreuses tuileries et briqueteries qui broyaient et cuisaient argiles, sables et limon pour obtenir une terre cuite économique et résistante. De nombreuses constructions ont par exemple été réalisées avec des briques marquées Dizy ou D.Z., de la briqueterie de Dizy. Grâce à la variété de couleurs et d'assemblages de ces briques, de nombreuses façades sont encore aujourd'hui tout à fait caractéristiques.

En annexe 19, on trouvera des extraits du livret pédagogique sur le SPR (page 79)

En annexe 20, on trouvera un bilan de l'application du règlement d'AVAP (page 81)

Les engagements de la Commune pour les prochaines années

« Par le biais de ses illustres coteaux, la Commune d'Aÿ-Champagne est inscrite au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Aussi et d'évidence, la Commune Historique d'Aÿ a des caractéristiques qui lui permettent de candidater à l'appellation « Petites Cités de caractère ». Mais elle a aussi des faiblesses auxquelles nous nous engageons à remédier dans les années qui viennent :

- 1) *Poursuite du programme de revalorisation des rues de la commune et ce à 3 niveaux*
 - *Rues de l'hyper centre : matériaux de type pavé, mobilier urbain de qualité, enfouissement des réseaux etc...*
 - *Rues menant au centre-ville : reprise des trottoirs et du bitume, mobilier urbain de qualité, enfouissement des réseaux.*
 - *Rues des quartiers annexes et excentrés : reprise des trottoirs et du bitume.*

Nous nous engageons sur un programme annuel de 350 000 à 500 000 euros.

- 2) *Renforcement du service propreté et espaces verts. Dans le cadre du départ en retraite d'un certain nombre d'employé municipaux, nous nous engageons à renforcer le service « espaces verts, propreté et mobilier urbain. »*

Nous aurons aussi recours à des services civiques et au recrutement d'apprentis de façon à ne pas augmenter significativement la masse salariale.

- 3) *Renforcement de l'aide à amélioration des façades. Un nouveau règlement plus souple et qui comprendra une augmentation du plafond de l'aide aux façades sera élaboré. Le montant global de l'aide annuelle sera doublé en 2 ans. (passage de 50 000 euros à 100 000 euros).*
- 4) *La ville d'Aÿ se caractérise par la présence de nombreuses ruelles dont la plupart ont été fermés au fil des ans.*

Une politique active de mise en valeur et de mise en scène touristique des ruelles sera mise en place. Nous proposons de dégager 100 000 euros par an en faveur de ce programme.

- 5) *A partir de la dynamique du centre d'Interprétation sensorielle des vins de Champagne, le point information touristique verra ses plages d'ouverture largement amplifiées, en particulier pendant la période haute de fréquentation touristique (avril – octobre). De même, la fréquence de visites guidées de l'Office de Tourisme Intercommunal sera doublée. (doublement de la subvention à l'office de tourisme). De même, nous poursuivrons nos efforts pour accroître le public, notamment étranger, qui découvre le circuit Laliq par le biais de l'application dédiée.*
- 6) *Enfin, les équipements contractuels contenus dans l'ORT, signé avec l'Etat le 20 février dernier, seront tenus : dynamisation du commerce avec l'embauche d'un animateur de centre-ville (50 000€) et requalification de l'Avenue Victor Hugo.
La circulation douce sera par ailleurs favorisée dans le cadre du programme de requalification de la Commune.*
- 7) *La Commune poursuivra son engagement envers le développement durable : labellisée Agenda 21 pour la période 2011/2014, nous poursuivons nos efforts en la matière par le biais d'actions qui pour certaines sont peu coûteuses et d'autres engagent des efforts financiers plus conséquents mais non chiffrables au jour d'aujourd'hui.*

Il est évident que tout cela ne pourra se faire qu'en tenant compte du nouveau contexte financier des collectivités locales lié à la crise sanitaire et financière du Covid 19 »

Dominique LEVEQUE, Maire d'Aÿ-Champagne

En annexe 21, on trouvera le chiffrage des engagements (page 83)

En annexe 22, on trouvera la délibération du Conseil votant le principe d'une candidature (page 84)

CONCLUSION

En conclusion de ce dossier de candidature dans lequel nous avons souhaité mettre en exergue les principaux points forts de la Commune historique d'Aÿ sans cacher nos faiblesses ou ses points de vigilance, nous souhaitons rappeler notre attachement au patrimoine en particulier architectural de la Commune d'Aÿ ainsi que celui de ses habitants tout en mettant l'accent sur notre volonté de renforcer l'animation notamment culturelle avec en particulier mais pas seulement la reprise des Fêtes Henri IV en 2022.

Il ne s'agit pas pour nous, d'obtenir un label supplémentaire mais bien au contraire de devenir un membre actif d'un réseau de cités par ailleurs en plein développement.

Bénéficiant de conseils des autres et de leurs bonnes pratiques et participer modestement à leurs échanges : tel est notre but en souhaitant obtenir dès 2020 la marque « Petites cités de caractère ».

Dominique LEVEQUE, Maire d'Aÿ-Champagne

ANNEXES

Annexe 1 : les émeutes de 1911

En 1911, le renom du "Champagne" était déjà devenu tel que certains commerçants, étrangers à notre région, auraient voulu en profiter indûment. Les tribunaux les mirent à la raison. Mais chez nous dans notre région même, un certain nombre de négociants souhaitaient pouvoir acheter des vins hors de nos vignobles, les rendre mousseux et les vendre comme provenant de nos coteaux.

La grande querelle de la délimitation s'ensuivit.

Les vigneron Marnais et les négociants de "grandes marques" entendaient restreindre le droit de produire le vin de l'appellation aux seuls coteaux traditionnels ceux de la Marne et de l'Aisne (vallée de la Marne et de l'Aisne dans ce dernier département). Le décret de 1908 leur donna satisfaction, provoquant la colère des Auboisiens, lequel prétendait que non seulement leur vignoble était situé dans l'ancienne province de Champagne, mais aussi que les négociants champenois avaient pris l'habitude de s'approvisionner chez eux, créant ainsi un usage en leur faveur. Une bataille acharnée à épisodes multiples s'ensuivit, devant le parlement et le gouvernement entre la Marne et l'Aube.

Cependant au début du siècle, la crise de phylloxéra réduisait nos récoltes alors que la vente du champagne se développait. C'est pourquoi, un certain nombre d'acheteurs n'hésitaient pas, profitant de la confusion législative, à faire entrer dans leurs celliers des vins auboisiens, voire d'autres vignobles plus lointains, en quantité considérable. Comme on utilisait quasi exclusivement le transport par le chemin de fer, ce trafic se passait presque sous les yeux des vignerons de la vallée de la Marne.

Or le 11 avril 1911, le Sénat votait une motion demandant que le gouvernement supprime la délimitation entre les différents vignobles. Les vignerons se précipitent pour mettre à sac les celliers de négociants frauduleux, le 2ème escadron de 31^{ème} dragon reçut l'ordre de charger les manifestants, d'où une dizaine de blessés et le remplacement des dragons par une cavalerie de Reims, les dragons étant trop fatigués.

Le 12 avril 1911, Lucien Moreau d'Aÿ bien connu pour ses opinions anarchistes organisa un rassemblement à Aÿ au nom de la fédération des Syndicats (devenu plus tard le syndicat général), 5000 ou 6000 hommes détruisirent la maison Ayala et la maison Bissinger. Durant ce temps, probablement sous l'impulsion de Moreau, 100 à 200 émeutiers se groupent devant l'hôtel de ville et ouvrent un cahier de pétition contre l'impôt.

Ceux que l'on supposait les meneurs furent traduits devant la cour d'assise de Douai et pour la plupart acquittés.

La ville d'Aÿ, responsable de l'ordre en son territoire, fût condamnée à payer les dégâts.

Le procès ne fut clos qu'en 1927.

Ces événements sont à la l'origine de l'organisation de la Champagne et de la protection de l'appellation.

Annexe 2 : idées de mise en valeur des venelles



anamorphoses / trompe l'oeil

émail sur tôle



les murs ont la parole

le sol aussi



Annexe 3 : quelques évocations littéraires & artistiques

Dès que se répandit la vogue des vins mousseux, les vins d'Aÿ n'en furent que mieux appréciés. Qu'on en juge par ces vers de **Voltaire** :

Le Mondain, 104-109, **1736**

*Chloris, Eglé, me versent de leur main
Un vin d'Aï dont la mousse pressée,
De la bouteille avec force élancée,
Comme un éclair fait voler le bouchon ;
Il part, on rit, il frappe le plafond.
De ce vin frais l'écume pétillante
De nos Français est l'image brillante.*

La Pucelle d'Orléans, Chant Premier 145-150, **1730**

*Du vin d'Aï la mousse pétillante,
Et du Tokai la liqueur jaunissante,
En chatouillant les fibres des cerveaux,
Y porte un feu qui s'exhale en bons mots,
Aussi brillants que la liqueur légère
Qui monte et saute, et mousse au bord du verre.*

Mais avant lui, Pierre de Ronsard, Epître à Ambroise de la Porte, 9-12, **1554**

*Meaux dont Bacchus soigneux a pris la garde,
Et d'un bon œil ses collines regarde
Riches de vin, qui n'est point surmonté
Du vin d'Ay en friande bonté.*

Trois cents ans plus tard, un autre poète, Alfred de Vigny, chantait :

« Dans la mousse d'Ay luit l'éclair d'un bonheur. »

Alfred de Vigny, la Bouteille à la Mer, 64-67, **1853**

Stendhal :

"A Grenoble on trouve une montagne au bout de chaque rue. A Aÿ c'est une vigne!"

Citations de personnes célèbres

Saint-Evremond: "parmi les grandes affaires de ce monde qu'eurent ces grands princes à démêler, avoir du vin d'Aÿ ne fut pas un des moindres soucis" et de citer parmi ces grands princes : le pape Léon X, l'empereur Charles-Quint, les rois François 1er, Charles X, etc....

Et qu'en dit la faculté ?

Guy Patin, un célèbre médecin, qui avait organisé un festin n'avait bu que "du vin de Beaune et d'Aÿ" ce dernier était si bon qu'on l'appelait "vinum dei" (vin divin).

Duchêne, médecin au temps d'Henri IV disait "Les vins de Courcy et d'Aÿ ...ont été trouvés meilleurs pour la santé que les vins d'Orléans..."

Le journaliste et poète André Chénier écrivait pour sa part :

"Et de Beaune et d'Aÿ, les sèves fortunées
Sur le bruyant pressoir font couler en ruisseaux
Des vins délicieux mûris sur leurs coteaux..."

Annexe 4 : PADD et modifications successives du PLU

projet d'aménagement et de développement durable inclus dans le PLU de 2009

AY : « Une vigne au bout de chaque rue »

La Ville d'Ay, commune viticole de la Marne classée Grand Cru sur l'échelle des crus de la Champagne délimitée depuis 1927, est soucieuse d'assurer harmonieusement son développement et le bien-être de ses habitants.

Depuis 1989, le Conseil Municipal a affirmé sa volonté d'assurer une cohésion sociale et économique sur le territoire de la Commune. Cette cohésion s'exprime notamment :

- entre le territoire et le terroir viticole
- entre les différents quartiers de la Ville
- entre la Ville et son environnement extérieur
- entre les générations.

Les déclinaisons opérationnelles du projet de développement durable d'Ay s'articulent autour de quatre orientations générales qui concernent :

- 1 – le développement urbain
- 2 – la qualité du cadre de vie
- 3 – le dynamisme économique
- 4 – l'environnement.

L'objectif de la Commune :

- de faciliter la constructibilité et viabilisation des quelques terrains périphériques ou centraux encore disponible pour accueillir.
- d'inciter à la réhabilitation, à usage d'habitation.

Il est rappelé toutefois que la commune applique les orientations définies par le SCOTT en termes de protection des vignes ou des terres classées AOC.

1. Le développement urbain

Ainsi qu'il vient d'être rappelé, le développement territorial de la commune est limité :

- au nord, d'une part, par le vignoble dont il convient de respecter les surfaces,
- au sud, d'autre part, par la plaine inondable de la Marne impropre à toute construction.

Dans ce contexte difficile, l'objectif de la commune est à la fois :

- de faciliter la constructibilité et la viabilisation des quelques terrains périphériques ou centraux encore disponibles pour accueillir, en dehors des contraintes citées ci-dessus, la réalisation de logements nouveaux de type individuel ou de petits immeubles collectifs ;
- d'inciter à la réhabilitation, à usage d'habitation, du bâti industriel ou viticole inoccupé dans le coeur de ville, ou qui viendrait à se libérer. A cet égard, la ville cherchera à atteindre l'objectif du SCOT de 30% de logements créés en centre-ville par réhabilitation du bâti existant.

Il est rappelé toutefois que la commune applique les orientations définies par le SCOT en termes de protection des vignes ou des terres classées AOC, et qu'elle se réserve, par l'exercice de son droit de préemption si nécessaire, l'appropriation des terrains ou immeubles venant à être cédés et qui, par leur emplacement, leur surface ou leur intérêt particulier, seraient appropriés à recevoir un équipement d'intérêt général. Afin de faciliter et d'encourager les initiatives publiques ou privées en faveur d'un habitat varié et de qualité, la ville envisage la création, dans le coeur de son tissu urbain, d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP). Les projets menés dans ce cadre, qu'il s'agisse de réhabilitation d'immeubles anciens ou de constructions nouvelles, veilleront à respecter une bonne intégration dans le site, en respectant en particulier les perspectives paysagères ouvertes sur le bâti existant ou sur les vignes et espaces naturels. La ceinture verte, objet d'emplacements préservés ponctuels, devra être respectée.

2 – Le cadre de Vie

Par sa situation en bordure Est du bassin parisien qui met Ay à 1h30 de la Capitale par l'autoroute et 1h15 par le train, sa proximité avec Reims, Capitale économique régionale –bien que perturbée par une chaussée à deux voies de circulation inadaptée au trafic actuel- sa situation au coeur du bassin de vie d'Epervain, la variété de l'offre commerciale, scolaire, culturelle et de services divers, la ville d'Ay constitue un lieu d'établissement privilégié et recherché.

Le bâti agéen s'inscrit dans un ensemble paysager harmonieux, entre Marne, champs, vignes et forêts. Il convient d'en préserver l'identité et la qualité.

Le centre-ville

L'action menée depuis plusieurs années pour inciter à une rénovation de qualité des façades commence à porter ses fruits. Elle sera poursuivie, et, si les moyens financiers le permettent, Amplifiée.

Il conviendra, en particulier, d'attacher une attention soutenue à la qualité des façades.

La poursuite du programme de réhabilitation de la voirie sera structurée par des matériaux de qualité (pavés et bordures de granit, potelets en fonte, mobilier urbain adapté au caractère dense et minéral du tissu urbain°.

On recherchera la mise en valeur des espaces publics structurants (places et placettes, ronds-points, mails, esplanades...) par des éléments artistiques de qualité qui font actuellement défaut dans le paysage urbain, et dont l'inspiration contemporaine mettra en valeur la richesse et l'élégance naturelle du bâti agéen ancien.

Les équipements de voirie traduiront cette même volonté de recherche d'un équilibre entre la circulation des piétons, celle des deux roues et celle des véhicules à moteur.

L'étroitesse générale des voies de circulation ne facilite pas cette quête. L'intelligence des solutions mises en œuvre, l'action pédagogique à développer et l'esprit citoyen des usagers sont les seuls remèdes à l'inadaptation d'un tissu urbain, donc la structure reste médiévale, aux exigences exacerbées de la circulation automobile d'aujourd'hui (cf. 4 – Protection de l'environnement).

De plus, le tissu architectural agéen assemble harmonieusement des styles, des matériaux et des époques variés : on y trouve d'excellents exemples de construction des XVIIème ; XVIIIème, XIXème, XXème et bientôt XXIème siècles.

L'attention des constructeurs sera appelée sur la nécessité, dans un souci de témoignage historique, de continuer à illustrer les différents temps de l'architecture en évitant les pastiches et en promouvant les créations contemporaines de qualité.

L'église aura faire l'objet d'un programme de restauration lourde permettant de conforter l'édifice.

Le cadre paysager

La présence de la vigne à proximité immédiate du tissu bâti est une caractéristique du paysage agéen. Le vignoble semble même par moment dominer les habitations.

Cette présence perceptible en permanence est un atout que la ville doit mettre à profit pour cultiver sa particularité, au même titre que d'autres communes célèbres des vignobles alsacien, bourguignon ou méditerranéen.

Cependant, les soirs d'orage en particulier, la présence de la vigne aux portes de la cité peut être menaçante, voire envahissante. C'est une contrainte forte que les aménagements hydrauliques et l'évolution des pratiques culturelles feront évoluer.

La présence traversante du canal latéral à la Marne sera mise en valeur.

L'aménagement de la base de loisirs dans la plaine entre Ay et Epernay sera un pôle d'animation majeur du paysage à proximité immédiate de l'agglomération. Ces équipements prolongeront la plaine des sports établie entre le collège et les terrains de football. L'accès au site et au collège sera facilité par la création d'une passerelle piétonne enjambant le canal à l'extrémité de la rue de la Planchette.

Par ailleurs, la ville initiera une politique de réhabilitation de la zone des jardins familiaux situés sur le territoire de la commune, comme en règle générale, une reconquête de l'espace situé au sud de la voie ferrée.

3 - Le dynamique économique

La communautarisation du développement économique n'affranchit pas la ville d'une attention particulière à sa vitalité économique à travers l'activité viticole, le commerce de proximité, le tourisme.

La création de la base de loisirs « l'île bleue » autour d'un plan d'eau d'une trentaine d'hectares dans la plaine entre Ay et Epernay, délimitée par la route départementale au nord, la plaine de sports existante à existante à Ay à l'est ; la voie de chemin Paris/Luxembourg au sud, et les jardins familiaux de La Villa à l'ouest. Cet équipement, desservi notamment par la gare SNCF d'Ay par laquelle Reims et ses étudiants ne sont qu'à une vingtaine de minutes, est un atout majeur pour l'activité dans le grand bassin de vie d'Epernay qui correspond au territoire du Pays.

4 – Protection de l'environnement

La Ville d'Ay inscrit son action dans le souci de préserver le mieux possible la qualité du milieu naturel pour les générations futures.

Il s'agit d'une orientation récente pour les collectivités, à l'échelle d'un siècle de développement industriel. La Ville d'AY exprime fortement sa volonté d'inscrire cette priorité transversalement, dans toutes ses activités, qu'elle agisse pour son propre compte, en tant que gestionnaire des affaires municipales, ou dans ses actions pédagogiques ou exemplaires auprès de la population (A21).

L'activité de distillation

La pédagogie et l'exemplarité

La mise en place réussie de la collecte sélective a montré toute l'importance d'une action pédagogique bien conduite, notamment auprès des jeunes dès leurs premières années de scolarisation. La ville souhaite poursuivre dans cette voie, notamment dans l'exemplarité de son action quotidienne et la mise en œuvre des techniques nouvelles (construction, chauffage, transport) plus respectueuses de l'environnement.

La priorité aux modes de circulations doux

La densité du tissu urbain agéen montre ses limites en matière de desserte et de circulation. La ville a déjà entamé un plan de rénovation et de restructuration des chaussées en intégrant prioritairement la recherche de la sécurité, et de la tranquillité des usagers et des riverains (mise à deux fois une voie du boulevard Charles de Gaulle, création de la zone 30 en centre-ville, organisation de la desserte locale par les poids lourds, priorité aux piétons dans les ruelles rénovées etc...)

CONCLUSION

L'établissement d'un Plan Local d'Urbanisme, en particulier dans sa phase explicative globale du PADD, est un exercice difficile, car il synthétise l'ensemble des problèmes sociétaux concentrés au niveau d'une collectivité :

- surutilisation ou sous-utilisation de portions du territoire
- mobilité des personnes et des biens justifiant l'utilisation exacerbée des véhicules,
- inadaptation du tissu urbain aux exigences actuelles, imposant des interventions lourdes, coûteuses, et parfois traumatisantes pour les habitudes,
- montée des individualismes et affaiblissement du sens civique.

Toutes ces ruptures peuvent être sources de conflits entre groupes ou individus. Dans le cadre de la recherche de l'harmonie sociale évoquée en introduction de ce document, il est parfaitement légitime que le PLU d'AY affiche des objectifs ambitieux.

Pour assurer l'efficacité des mesures mises en place sur le terrain, les élus sont cependant bien persuadés que la dimension pédagogique est indispensable au bon fonctionnement de la communauté. La poursuite de l'amélioration du cadre et des conditions de vie à AY, le plaisir d'apprécier « une vigne au bout de chaque rue » passent par une forte volonté politique d'information, d'échanges, de formation, d'exemplarité et de symbolisme de l'action municipale.

Le Plan Local d'Urbanisme et ses modifications successives

Le PLU a été approuvé le 30 novembre 2009, il a subi les modifications suivantes :

- Révision simplifiée approuvée le 13 octobre 2014 (*reclassement d'une partie de la zone classée « jardins » afin d'étendre de façon mesurée la zone constructible*)
- Mise en compatibilité avec l'AVAP en 2015
- Modification approuvée le 3 octobre 2016 (*pour permettre la réalisation de l'urbanisation de la zone 1AU au lieudit la Noue*)
- Révision allégée approuvée le 2 mars 2020 (*suppression d'espaces boisés classés, classés en jardin remarquable au SPR*)

Annexe 5 : liste des actions du programme Agenda 21

	AXE STRATEGIQUES	OBJECTIFS	ACTIONS
E C O N O M I E	Axe 1 : Une économie locale attractive et responsable	1. Aider au maintien et à la revitalisation du commerce de proximité et de l'artisanat	1.1.1. Favoriser la venue en centre ville en modes de déplacement doux 1.1.2. Favoriser le montage d'animations entre commerçants / marché et associations 1.1.3. Enquête auprès des habitants pour connaître leurs attentes concernant les commerces d'Ay 1.2.1. Organisation de visites guidées sur le potentiel touristique d'Ay pour les acteurs économiques agéens 1.2.2. Réflexion sur la création d'une plateforme logistique
	Axe 1 : Une économie locale attractive et responsable	3. Considérer le tourisme comme une activité économique à part entière	1.3.1. Mettre en place un point d'accueil touristique à Ay le week-end 1.3.2. Création d'un événement valorisant les potentiels touristiques de la commune 1.3.3. Développer le sentier des vigneron sur le thème de la viticulture durable à Ay en Champagne 1.3.4. L'aménagement de la plaine d'Ay, zone inondable, en espace de loisirs « L'île bleue » 1.3.5. Création d'un Centre d'interprétation autour du Champagne 1.3.6. Projet de ré-ouvrir les venelles de la commune pour encourager les habitants à se réapproprier ces passages dans leurs déplacements au quotidien et valoriser ce patrimoine urbain par l'intermédiaire d'une approche touristique et/ou culturelle
	Axe 1 : Une économie locale attractive et responsable	4. Soutenir les initiatives en faveur d'une économie responsable, sociale et solidaire	1.4.1. Favoriser un management environnemental des structures touristiques 1.4.2. Création d'une AMAP 1.4.3. Transformation de la banque alimentaire en une épicerie sociale et solidaire 1.4.4. Valorisation de la production raisonnée en Champagne
S O L I D A R I T E	Axe 2 : Des Agéens épanouis, solidaires et impliqués dans la vie de la commune	1. Soutenir et encourager les initiatives entre générations, associations, quartiers et structures	2.1.1. Réflexion sur la mise en place d'un Système d'Echange Local (SEL) 2.1.2. Projet fédérateur des 4 écoles d'Ay 2.1.3. Créer un jardin pédagogique et intergénérationnel 2.1.4. Organiser une soirée "tous publics" à la MJC 2.1.5. Faire vivre les Voisinades, année après année 2.1.6. Créer une synergie interassociative pour au moins un projet annuel 2.1.7. Elaboration d'une Charte de l'engagement citoyen 2.1.8. Créer un jardin communal (au quartier de la Tour) sur le site de la croix courcelles
	Axe 2 : Des Agéens épanouis, solidaires et impliqués dans la vie de la commune	2. Lutter contre l'isolement social des personnes âgées dépendantes et des personnes handicapées	2.2.1. Animation ou atelier pour les personnes âgées (résidentes des maisons de retraite ou isolées à leur domicile) 2.2.2. Convier nos aînés dépendants et / ou isolés aux fêtes de fin d'année des écoles
	Axe 2 : Des Agéens épanouis, solidaires et impliqués dans la vie de la commune	3. Poursuivre une dynamique d'accès de tous à l'éducation, à la culture et au sport comme vecteur de bien-être et d'insertion sociale	2.3.1. Etude sur le développement d'un soutien scolaire bénévole 2.3.2. Faire venir de nouvelles personnes aux spectacles de la MJC 2.3.3. Mise en place de cours d'informatique et d'initiation à internet pour adultes
	Axe 2 : Des Agéens épanouis, solidaires et impliqués dans la vie de la commune	4. Constituer, préserver et mettre en valeur un patrimoine commun autour des savoirs, savoir-faire, traditions et culture locales	2.4.1. Favoriser le développement de supports visuels au sujet de la ville d'Ay 2.4.2. Réaliser un inventaire des collections privées existantes à Ay 2.4.3. Organisation de manifestations mettant en valeur le patrimoine architectural agéen
	Axe 2 : Des Agéens épanouis, solidaires et impliqués dans la vie de la commune	5. Développer de nouvelles pratiques et des outils afin d'améliorer la communication, l'information et la participation des citoyens	2.5.1. Créer un "Point info marché" sur la vie de la commune 2.5.2. Mailing liste des habitants et acteurs locaux 2.5.3. Communication autour de l'Agenda 21 2.5.4. Elaborer un "agenda agéen" (ou variante : calepin / guide pratique)
	Axe 2 : Des Agéens épanouis, solidaires et impliqués dans la vie de la commune	6. Développer l'esprit civique et la compréhension des enjeux de société et de développement durable	2.6.1. Redynamisation du Conseil Municipal d'Enfants 2.6.2. Cycle de conférences de sensibilisation au développement durable 2.6.3. Développer la sensibilisation et l'engagement des associations au regards des enjeux critères de développement durable 2.6.4. Sensibiliser au développement durable grâce aux Fêtes Henri IV 2.6.5. Réunion publique annuelle sur le thème du développement durable Création d'un club "développement durable - Agenda 21"
E N V I R O N N E M E N T	Axe 3 : Un cadre de vie de qualité, soucieux de son environnement et du changement climatique	1. Rendre la ville plus accessible et encourager la mobilité douce	3.1.1. Mise en place d'un pédibus 3.1.2. Poursuivre l'installation de bornes de stationnement pour les vélos + piste cyclable
	Axe 3 : Un cadre de vie de qualité, soucieux de son environnement et du changement climatique	2. Développer un transport durable, adaptés à tous, en lien avec les autres niveaux de territoire	3.2.1. Ligne de bus entre Epernay et Ay 3.2.2. Un service de transport à la demande ouvert à tous : à l'étude pour les 9 autres communes de la CCGVM
	Axe 3 : Un cadre de vie de qualité, soucieux de son environnement et du changement climatique	3. Développer une offre de logements adaptés, permettant l'accueil de nouveaux habitants et encourageant les principes du développement durable dans la rénovation	3.3.1. Inventaire des logements vacants et à rénover dans le cadre de l'OPAH
	Axe 3 : Un cadre de vie de qualité, soucieux de son environnement et du changement climatique	4. Préserver, mettre en valeur la qualité du patrimoine bâti et garantir l'intégrité des perspectives urbaines et paysagères	3.4.2. Elaborer une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (ex Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) 3.4.3. Poursuivre la politique volontariste pour l'entretien des façades 3.4.4. Programme de rénovation de l'axe de cœur de ville
	Axe 3 : Un cadre de vie de qualité, soucieux de son environnement et du changement climatique	5. Encourager les économies d'énergie et promouvoir les énergies renouvelables	3.5.1. Campagne de sensibilisation sur la thématique des économies d'énergie et favoriser une campagne ciblée sur le logement collectif 3.5.2. Sensibiliser à l'économie des ressources dans les logements collectifs 3.5.3. Sensibiliser les usagers au respect des espaces communs (utilisation du bâti communal)
	Axe 3 : Un cadre de vie de qualité, soucieux de son environnement et du changement climatique	6. Préserver et valoriser les milieux naturels, les espaces verts et les paysages, en concertation avec tous les acteurs	3.6.1. Viticulture durable dans le vignoble agéen 3.6.2. Valorisation des espaces verts 3.6.3. Créer une équipe Ecocitoyenneté 3.6.4. Jardins ouvriers écologiques 3.6.5. Politique de réhabilitation des jardins ouvriers
	Axe 3 : Un cadre de vie de qualité, soucieux de son environnement et du changement climatique	7. Préserver la ressource en eau et réduire sa consommation	3.7.1. Station de lavage des engins après traitement 3.7.2. Développer des prestations qualitatives sur la gestion de l'eau 3.7.3. Création d'une nouvelle STEP
	Axe 3 : Un cadre de vie de qualité, soucieux de son environnement et du changement climatique	8. Lutter contre les risques (naturels et technologiques) et favoriser l'information de la population	3.8.1. Réalisation d'un Plan d'aménagement hydraulique
	Axe 3 : Un cadre de vie de qualité, soucieux de son environnement et du changement climatique	9. Réduire les déchets à la source et encourager une consommation responsable	3.9.1. Composteurs pour les logements collectifs 3.9.2. Tri sélectif sur la voie publique 3.9.3. Achats responsables des agéens
P R A T I Q U E S	Axe 4 : Une mairie éco-responsable	1. Sensibiliser, former les agents au développement durable et encourager les initiatives	4.1.1. Réalisation d'un guide des bonnes pratiques au regard du DD
	Axe 4 : Une mairie éco-responsable	2. Maîtriser la consommation des ressources dans le fonctionnement de la collectivité et améliorer le tri sélectif	4.2.1. Centralisation des moyens de communication 4.2.2. Améliorer le tri sélectif en interne 4.2.3. Economie de chauffage dans les bâtiments publics
	Axe 4 : Une mairie éco-responsable	3. Rénover les bâtiments communaux selon des critères de qualité environnementale et développer la production d'énergies renouvelables	4.3.1. Poursuivre la démarche de récupération de l'eau pluviale 4.3.2. Des bâtiments communaux plus performants énergétiquement 4.3.3. Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux
	Axe 4 : Une mairie éco-responsable	4. Développer des échanges de savoirs et de savoir-faire en interne et avec d'autres territoires	4.4.1. charte de l'agent attentif et solidaire 4.4.5. Echange/formation en partenariat avec d'autres collectivités
	Axe 4 : Une mairie éco-responsable	5. Encourager des déplacements domicile-travail et professionnels plus responsables	4.5.1. Favoriser le covoiturage 4.5.2. Privilégier la mobilité douce 4.5.3. Rationaliser les déplacements professionnels 4.5.4. Mettre en place une gestion plus partagée du parc automobile 4.5.5. Parc autovert
	Axe 4 : Une mairie éco-responsable	6. Prendre en compte les principes de développement durable dans le choix de la collectivité en matière d'aménagement, de services, d'achat et de manifestations	4.6.1. Privilégier les fournisseurs locaux ou détenteurs d'un label dans la commande publique 4.6.2. Mutualisation des achats au niveau intercommunal 4.6.3. Poursuivre la démarche en faveur d'une gestion différenciée des espaces verts
	Axe 4 : Une mairie éco-responsable	7. Mettre en place des outils de suivi et d'évaluation	4.7.1. Définir des indicateurs de suivi

Annexe 6: dossier de presse du PRESSOIR, centre d'interprétation sensorielle des vins de champagne

LE PRESSOIR

CHAMPAGNE

EXPERIENCE

Dossier
de presse



AG studio



**casson
mann**



LE PRESOIR, CHAMPAGNE EXPÉRIENCE

*Centre d'interprétation sensorielle des vins de
Champagne à Aÿ-CHAMPAGNE*

Le concours international a suscité 104 candidatures d'architectes/ muséographes parmi lesquelles ont été retenues pour le jury final en avril 2018 les suivants :

- Hebbelinck / Spriet & Prevert
- Moatti – Rivière
- Philéas / Casson Mann
- Philippe Prost

L'agence parisienne PHILEAS - associée à l'agence londonienne CASSON MANN- a été choisie à l'unanimité



« Portée par l'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, la Champagne est en passe de devenir une véritable destination oenotouristique qui a pour ambition d'être reconnue au niveau international. Notre Communauté de Communes dispose des atouts nécessaires à la valorisation de «l'excellence champenoise» (paysages, patrimoine, savoir-faire et traditions).

De fait, les perspectives de développement sur le territoire intercommunal sont nombreuses et naturellement prometteuses. Ainsi, ce projet d'envergure qu'est le Centre d'Interprétation Sensorielle des Vins de Champagne, porté par notre collectivité, va indéniablement venir renforcer l'offre touristique du territoire et proposer une porte d'entrée incontournable de l'expérience Champagne. Cette initiative, destinée à séduire une nouvelle clientèle, se veut structurante et fédératrice, gage d'un dynamisme collectif, d'un véritable rassemblement d'énergies locales.

L'expérience sensorielle et immersive qui sera proposée sur plus de 2000 m² dans un bâtiment caractéristique de type Pommery, situé au pied des Coteaux historiques*, emmènera le visiteur dans un voyage poétique de la Terre à la bulle.

Voir, sentir, toucher, goûter pour mieux comprendre les secrets du champagne et avoir envie de vivre encore d'autres aventures sur notre magnifique territoire, voilà la promesse de cet équipement attendu pour début 2021.»

**classés à l'UNESCO*

Dominique Lévêque,
Président de la Communauté de Communes
de la Grande Vallée de la Marne

TERRE DE CHAMPAGNE...

Le vin iconique produit dans toute l'appellation Champagne (34 000 hectares) est internationalement reconnu pourtant son territoire reste à révéler...

Son rayonnement et son attractivité, amplifiés par l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO obtenu en juillet 2015 pour les « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne », font l'objet d'une attention constante et d'une complémentarité recherchée par l'ensemble de ses créateurs et acteurs.

Aÿ-Champagne, commune emblématique, est située au pied des coteaux historiques ; là où la nature et le travail de l'homme patient, laborieux, ont dessiné un paysage exceptionnel qui invite à la découverte.

C'est précisément ici que le site du « Pressoir » a été choisi. Architecture caractéristique de la maison Pommery en cœur de terroir, cet ancien centre de pressurage qui reliait le monde des vignes à celui des caves offre un espace au caractère unique.



Le futur centre d'interprétation a été pensé comme une des portes d'entrées de « l'expérience Champagne » mettant en œuvre des moyens scénographiques inédits favorisant la transmission de la notion de plaisir associée au champagne, par un récit sensoriel en prise directe avec le produit et le terroir dont il tire sa force, son émotion et sa poésie.



LE PROJET

Le lieu nous parle et ce que nous dit ce « livre » de vigne et de terre « c'est qu'il n'y a pas de diff entre le bâtiment et le paysage, les deux édifiés : travail et la passion des hommes, pour donner un indissociable, harmonieux, et équilibré.

Le parti architectural repose sur une approche respectueuse et minimaliste valorisant les quali intrinsèques de l'existant compris comme un er historique patrimonial à forte identité.

Pour le visiteur, Paysage, Architecture et Scéno doivent se confondre pour offrir une visite unique mélange mémoire, savoir et merveilleux.

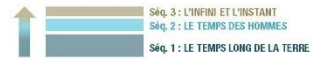
L'esthétique du bâtiment original sera restaurée agrandissements nécessaires aux nouvelles fo notamment le restaurant, seront ajoutées par u intervention élaborée selon un concept de furti d'immersion.



LE PROGRAMME

« On ne regarde jamais une coupe de champagne avec l'œil de l'océanographe et l'on a tort car ce qui se passe dans l'infiniment petit d'une coupe ou d'une flûte, c'est ce qui se passe dans l'infiniment grand de l'océan ou du cosmos »

Michel Onfray



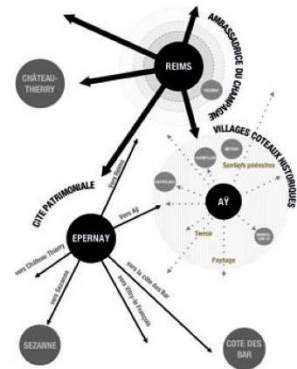
Et si l'expérience proposée au visiteur n'était autre qu'un voyage de la Terre à la bulle ? C'est autour de ce concept fort que s'est articulée toute l'écriture du programme. Aucun objet n'émaille le parcours, seule une série d'émotions et de sons explorés par les visiteurs tissent le fil d'un récit personnalisé. Apprendre à son insu par la beauté, l'émerveillement et la poésie a ainsi fondé l'esprit du « Pressoir ».

Sur 1300 m2, ce voyage exploratoire consiste à entrer dans les échelles du temps : des temps immémoriaux de la Terre à la fugacité de l'instant « champagne ». L'Homme est d'abord absent et la Nature s'exprime : la terre profonde et de surface, le climat, la formation de la vigne. Puis il apparaît en une chorégraphie de petits gestes qui façonnent un produit d'exception. Les vins de champagne se conjuguent au pluriel et célèbrent chaque seconde dans le monde des instants uniques au cœur de la vie intime ou collective de chacun. Il y a ceux qui parlent au cœur, au corps, à l'esprit ou encore à l'âme, c'est ce que la dégustation finale révélera étonnement à chacun.

Dans cette valse des temps, l'implantation exceptionnelle du lieu a dicté sa nouvelle vocation. Trait d'union entre le monde confidentiel du champagne et le public, le Pressoir n'est pas exclusivement un lieu d'exposition, mais offre une plateforme de 250 m2 partagée où ateliers pédagogiques, formation universitaire et professionnelle à l'oenotourisme seront annuellement programmés.

Les accords mets et vins ont été pensés en deux espaces pour une surface totale de 400m2 : un restaurant/bar à champagne et un espace dégustation en immersion totale dans le vignoble, propres à offrir des moments de délectation uniques.

Jardin de cépages et îlot de verdure paysagé ouvert sur les coteaux, le Pressoir s'inscrit enfin dans une expérience de « village remarquable » ouvert sur toute l'appellation.



LA MUSÉOGRAPHIE : UNE IMMERSION SENSORIELLE

Si l'extérieur sera restauré et préservé, l'intérieur lui sera scénographié autour d'un dialogue entre les éléments historiques conservés et une technologie ludique innovante voire totalement inédite.

L'ensemble composera un parcours sensoriel spectaculaire où information et émotion se conjugueront pour une expérience onirique, une approche du merveilleux.



Selon le concept du parcours permanent, les visiteurs seront embarqués dans un voyage où ils se verront « dévoiler les secrets cachés dans chaque flûte de champagne ».

La mémoire du lieu sera mise à contribution par une attention toute particulière à travailler de façon sensible avec les espaces architecturaux existants.



Une interprétation esthétique réussie doit travailler l'espace sans le dénaturer et dès que cela sera possible, les lieux mêmes du bâtiment seront les narrateurs de leurs histoires. A travers les moyens scénographiques mis en œuvre, chaque visiteur pourra trouver le rythme propre à son désir de découverte ou de spectacle.

Le parti développé par ce projet peut se résumer dans les points forts suivants :

- Un patrimoine restauré et respecté par une composition furtive et immersive
- Le vignoble comme texture même du bâtiment
- Un parvis urbain, lien naturel entre l'espace public et le hall
- Une scénographie inédite qui mélange savoir et merveilleux
- Un restaurant et un bar au plus près des vignes

L'ÉQUIPE DU PROJET

AG Studio : programmation architecturale et muséographique, assistance à maîtrise d'ouvrage



AG Studio est une agence spécialisée depuis 30 ans dans la définition des objectifs, le positionnement stratégique et opérationnel, la programmation d'équipements culturels et de grands sites touristiques et urbains. Dans ses missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), elle s'implique jusqu'à la fin dans le suivi des réalisations et leur livraison.

Depuis la programmation du Parc de la Villette et de ses équipements (Cité des Sciences et de l'Industrie, Cité de la Musique) que Marc Aubry et François Guiguet ont réalisés, l'agence qu'ils créent en 1987 a toujours développé une approche de « design global » pour mener à bien ses opérations. Le MUCEM à Marseille, le Lieu Unique et le musée des Beaux-Arts de Nantes, la Cité de la Préhistoire d'Orignac, le musée de la Romanité à Nîmes, le Gouffre de Padirac, Vulcania, sont autant de références largement fréquentées.

Directeur d'études : François Guiguet
Cheffe de projet muséographie : Yasmina Barbé Boudhar
Cheffe de projet architectural et paysager : Magali Guéraud

PHILEAS : architectes mandataires



Créé à Paris en 1993 par ses 3 associés, Anne-Charlotte Zanassi, Dominique Vitti et Julien Zanassi, aujourd'hui comptant 24 collaborateurs, l'atelier PHILEAS est moteur d'une architecture qui transcende les contraintes en plus-values plastiques. Tout au long de son parcours, l'atelier PHILEAS, seul ou avec le collectif PlanO1 dont il

est membre fondateur, a cherché, proposé, imaginé des dispositifs plastiques qui permettent, non pas un geste architectural spectaculaire, mais une vibration permanente de l'architecture vers le territoire et ses usagers. Ainsi, l'agence construit des bâtiments durables qui dialoguent implicitement avec le territoire qu'ils habitent, par des jeux de réflexions, réfractations, immersions, perspectives et ouvertures qui en font des objets contemporains à la croisée de l'architecture, du paysage et du design.

Architectes : Anne-Charlotte Zanassi, Dominique Vitti et Julien Zanassi
Chef de projet : Clément Keufer
Assistant architecte : Rémi Roche
Paysagiste : Atelier MOABI

Casson Mann : muséographes mandataires



Casson Mann est une agence spécialisée dans la conception de musées, d'expositions et d'architecture d'intérieur. Basée à Londres, elle a été fondée en 1984 par Dinah Casson et Roger Mann, et compte aujourd'hui plus de 20 designers et un bureau parisien. Avec plus de 30 ans d'expérience, l'agence est considérée comme l'un des « incontournables » créateurs dans ce domaine et ses projets sont souvent primés par la D&DA (Association of Design and Art Direction).

Leur vision de scénographe est de façonner les espaces afin de donner vie aux histoires. Ils utilisent la technologie de manière appropriée, créative et innovante et créent des environnements immersifs en adéquation avec les contenus muséographiques. Les dernières réalisations en France sont La Cité du Vin à Bordeaux et Le Centre d'interprétation de l'art pariétal Lascaux IV, ouverts respectivement en mai et décembre 2016.

Muséographe : Gary Shelley
Chef de projet : Laure Cheung
Réalisation audiovisuelle : Drôle de trame- Corinne Planchais et Claire Leboutiller
Graphisme : Atelier59 Pascal Dupuis
Éclairage : Audibert

SUIVI DE PROJET SCIENTIFIQUE

Le centre d'interprétation veut se faire le porte-parole de plusieurs acteurs, voies et chemins vers la route du Champagne. L'objectif ici n'est pas de décrire les étapes d'élaboration mais de montrer que ce patrimoine est évolutif, vivant. Son innovation constante ne s'arrête pas à une méthode.

Ce que le projet veut mettre en avant, c'est la démarche humaine envers un produit et un terroir.

Le comité de suivi du projet – dans sa diversité et sa complémentarité – garantit la précision et la qualité des contenus, assurant également la transmission de la Valeur Universelle Exceptionnelle du Champagne auprès du grand public.

Membres du comité scientifique sous la présidence de **Dominique Lévêque**, président de la CCGVM coordonné par **Aurélie Melin**, responsable du patrimoine immatériel culture et recherche de la Villa Bissinger.

Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne - CCGVM

Batline Roche, Secrétaire Générale de la CCGVM, chef de projet

Armelie Chardon, Chargée de mission communication de la CCGVM

Rémi Lelièvre, Chargé de mission tourisme de la CCGVM

Institut International des Vins de Champagne – Villa Bissinger

Eric Rodoz, Président de la Villa Bissinger, maire d'Ambonnay

Christine Morel, Directeur de la Villa Bissinger

Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims

Christophe Holm, Directeur du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims

Mission UNESCO

Jean-Luc Barbier, Président du conseil scientifique de la Mission, auteurs, maçons et ceres de Champagne Patrimoine mondial, Unesco

Musées, Tourisme & Oenotourisme :

Véronique Brunin, conservatrice du musée Laïque de Wingené

Antoine Carpentier, Directeur de la Cité du Champagne Océif

Philippe Harant, Président de l'Agence Départementale de Tourisme- ADT Marne

Universités :

Gérard Liger-Belair, professeur à l'Université de Reims Champagne Ardenne, laboratoire Inter-science, Champagne et Applications (ISMA – UMR CNRS 7331),

Richard Dupuis, Historien, chercheur associé au Centre d'études en histoire culturelle (CERHC)

Yves Tessier, Historien agrégé spécialiste du champagne
Elisa Gattelier, Economiste de l'œnotourisme, URCA, Université de Reims Champagne Ardenne

Médiation – Actions envers les publics :

Esthèr Valentin, Présidente de l'Association « L'univers du goût »

Grégoire de Goszowski, Professeur d'histoire géographique au collège d'AJ, professeur animateur du service éducatif des Archives municipales

Documentation :

Brigitte Balonnet, Responsable de la documentation du Comité Champagne

Fanny Cottier, Chargée d'études documentaires des archives de Laurent Penier

Dominique Dudiatta, Responsable de la documentation du Syndicat Général des Vignerons

Viticulture & Champagne :

Amélie Descoteaux, Spécialiste de l'environnement et de la viticulture au Comité Champagne

FICHE TECHNIQUE DU PROJET

LIEU :	Ay-Champagne (51)
SURFACE :	9 417 m ² (SUD)
CALENDRIER :	Livraison prévisionnelle janvier 2021
COÛT TRAVAUX :	257 M€ HT
MAÎTRISE D'OUVRAGE :	COGVM - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA GRANDE VALLÉE DE LA MARNE
PROGRAMME / AMO PROJET :	AG Studio
EQUIPE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE	
Architecte mandataire :	ATELIER PHILIPPE FAR
Scénographie / Muséographie :	CASSON MANN
Ecriture et réalisation Audiovisuelle :	DROLE DE TRAME
Production et réalisation multimédia :	THEOR Z
Graphisme et signalétique :	MILLIER 59
Levelling :	Atelier HALDIBLERI
Payagisme :	Atelier MCA 31
RFT Structures et Fluides :	BEA Groupe FINGAT
Économiste :	BEA Groupe FINGAT
Acoustique :	AVEL Acoustique
Conseil Environnemental :	PLAN02

Contact presse :

Amélie Chardon
chargée de presse communication de la COGVM
amelie.chardon@cogvm.com

Marc Hasle
chargé de communication
Atelier PHILIPPE FAR
m.hasle@atelier-philieas.com

Annexe 7 : extrait de l'ORT – objectifs de la commune

6.2 – Objectifs de revitalisation d'Aÿ-Champagne

La stratégie de revitalisation du centre-ville de la commune s'articule autour de six axes et objectifs. Ces axes sont confortés par des actions souhaitées ou à envisager sur Aÿ-Champagne, actions qui ressortent des différents ateliers participatifs réalisés pour la démarche.

- **AXE 1 Appropriation des enjeux urbains d'Aÿ par les acteurs (habitants, élus, entreprises, commerçants, acteurs sociaux...).**

- Actions d'information du public sur le projet urbain du centre, affichage
- Actions de concertation / participation au projet urbain du centre (maquette évolutive)
- Actions de coordination des initiatives publiques et privées portant sur le centre d'Aÿ et les polarités de Mareuil et Bisseuil
- Actions en faveur d'une meilleure réappropriation des fêtes Henri IV par les habitants et acteurs d'Aÿ
- Rencontres de sensibilisation au patrimoine avec ABF (en plus des permanences)

- **AXE 2 Renforcement de la centralité spécifique d'Aÿ**

- 2a Renforcement de la centralité spécifique d'Aÿ, sa taille et son accessibilité**

- Augmentation de l'offre en stationnement
- Poursuite de l'effort d'aménagement des espaces publics et mobilier urbain
- Projet de création à moyen / long terme d'une place publique centrale de grande taille
- Aménagement, traitement de sol et valorisation de la Place de la République à Bisseuil
- Sécurisation des modes de déplacement doux boulevard Charles de Gaulle

- 2b Renforcement de la centralité spécifique d'Aÿ, son habitat et ses commerces, son animation**

- Actions de réhabilitation de l'habitat ancien, notamment au profit des jeunes accédants et des locataires
- Actions de renforcement de la vitalité commerciale (événements, parcours marchand, marketing territorial...)
- « Enchanter » le client et le passant : parcours piétons, qualité des espaces, éclairage, modes doux
- Piétonisation expérimentale de l'hypercentre pendant l'été
- « Réveiller » l'avenue Victor Hugo en tant que partie prenante du centre (accès gare proche du centre, valorisation des modes de déplacement doux, promenades et éclairage à réaménager)
- Actions de rénovation des commerces anciens
- Actions favorisant les implantations nouvelles de commerces avec une diversification de l'offre, centre d'Aÿ et Place Ch. de Gaulle et proximité à Mareuil-sur-Aÿ.
- Adaptation aux nouveaux temps sociaux des habitants et visiteurs : heures d'ouvertures, commerces éphémères, WiFi urbaine...

- **AXE 3 Intensification de la maîtrise foncière par la ville grâce à l'intervention de l'EPFL à compter de 2020**

- Acquisitions foncières et portages en vue d'implantations commerciales
- Programme d'acquisition foncière à court, moyen et long terme en vue de la création future d'une place publique centrale de grande taille
- Utilisation du droit de préemption (comme outil d'observation du marché)
- démarchage de nouvelles enseignes, en liaison avec la CCI

- **AXE 4 Augmenter la lisibilité des polarités secondaires situées autour de l'hypercentre d'Aÿ (Pressoir, Cité du Champagne, Vieilles vignes-coteaux, Maisons de Champagne, équipements structurants...)**

- Actions de signalétique et de jalonnement coordonnées à l'échelle de la com.com. et de l'O.T. (charte graphique, logo..)
- Plan scénographique d'Aÿ, fléché et illustré...
- Relais permanent de l'Office de Tourisme au centre d'Aÿ
- Actions en synergie entre les pôles structurants (Ville, culture, Office de Tourisme, Pressoir, Cité du Champagne, Maisons...)

- **AXE 5 Affirmation de la commune nouvelle avec le canal/Marne comme fils bleu et vert entre Aÿ, Mareuil et Bisseuil**

- Berges et activité de bord de l'eau (guinguettes, espaces loisirs, promenade, modes doux...)
- Île bleue, espace sauvage et nature / Marne
- Navette fluviale

- **AXE 6 Coordination des « petites » actions d'accompagnement**

- Attention particulière à la propreté de l'hypercentre
- gouvernance autour des services intervenant dans le centre (ville, CC, délégations de services...)
- coordination des actions et événements du centre (ville, commerçants, associations, Office de Tourisme)
- occupation, animation du centre les jours de marché
- signalétique / enseignes / messages urbains

Annexe 8 : flyers de la MJCI et du festival de courts métrages

MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE INTERCOMMUNALE
SALLE SABINE SANI
 5 rue de la liberté
 51160 Ay - Champagne
 Tel 03 26 55 18 44
 contact@mjc-ay.com
 www.mjc-ay.com
 retrouvez la MJC Intercommunale

Licences de associations : LTA 9111484 - LTA 9111492 - LTA 9111497

Saison 2020/2021
 Septembre / Décembre
 Spectacles-Loisirs-Activités
MJC Intercommunale
Salle Sabine Sani, Ay

merci à nos annonceurs
 Boulangerie Au Fourré Agéens, AY
 Boulangerie Bélat, AY
 C & Mieux, AY
 Centre Inclusion, DDT, AY
 Champagne Deuil, AY
 Champagne Edouard Bon, AY
 Champagne Spél et Films, AY
 Champagne Groul, AY
 Champagne Gourmande Anne et RH, AY
 Champagne Pierre Labouard, AY
 Cité de Champagne, AY
 Coopérative des Prestari Cui, AY
 Eau Bélat
 Espace Pagnol, AY
 La Montie d'ay
 Médiacine, CHAMPIGNY
 Mendicant d'ay, MARCEL SUR AY
 Fin Ivrai Espérance, DDT
 Stéphane Océ, AY
 Stéphane M Tezon, TOURS SUR MARNE

merci à nos soutiens
 Grand Est
 1 école
 LE PALACE
 FRC

COURTS EN CHAMPAGNE
 FESTIVAL DE COURTS-MÉTRAGES

19-24 NOV 2019

MJC INTERCOMMUNALE
 PÉNICHE NIGHT AND DAY
 AY CHAMPAGNE
 CINEMA LE PALACE
 EPERNAY

PANORAMA

MERCREDI 20 NOVEMBRE
17H30 - SÉANCE DE FILMS D' ANIMATION
 Mjc intercommunale salle Sabine Sani
 dans le cadre des ateliers parents-enfants
PROGRAMMATION PROTOTYPES ASSOCIÉS
 (festival 7 petits cailloux de Tinqueux)
 A partir de 5 ans

19H00 - SÉANCE CASTEL JEANSON
 1 rue du petit théâtre (anct. rue des jardins)

NICO (comédie dram) HUGO BECKER
 UN TRÉSOR ÉGYPTIEN (comédie dram) ILAN ZERROUKI
 MIETTES (comédie) NICOLAS BELLAICHE
 LÉGITIME (drame) ANTOINE CARRAL
 LE TEMPS D'UN SOURIRE (comédie senti) FLORIAN VELASCO

20H45 - SÉANCE PÉNICHE NIGHT & DAY
 Port de Mareuil sur Ay

NOT TODAY (animation) MARINE JACOB
 MÉLIÈS ET SES BONIMENTEURS (doc) SAMI LORENTZ, AUDREY ESPINASS
 LE MALHEUR DES AUTRES (comédie dram) BARBARA SCHULTZ
 POOL (comédie) FRANCIS MAGNIN
 LA RECETTE DU PAIN PERDU (conte) VALENTIN PAOLI
 SCHLOUNK (humour noir) THIBAUT PINTO

Annexe 9 : discours de Pierre Cheval le 5 juillet 2015 à Bonn

« Madame la Présidente,

La décision d'inscrire sur la liste du Patrimoine mondial les Coteaux, Maisons et Caves de Champagne va droit au cœur des femmes et des hommes de Champagne qui sont fiers en ce moment après tant d'années de travail et d'espérance partagée par tous les acteurs du territoire de voir la valeur universelle exceptionnelle de leur patrimoine commun, reconnu au même titre que les sites les plus prestigieux de la planète.

Ils vous en expriment leur gratitude et vous apportent leur engagement total à contribuer, en retour, au succès de l'UNESCO pour faire grandir l'humanité.

Il remercie très sincèrement tous ceux qui ont accompagné cette candidature jusqu'au succès d'aujourd'hui, les représentants des Etats, le Centre du Patrimoine Mondial, Icomos et UCM , les Ministres français de la Culture, celui de l'Ecologie, le Comité des Biens Français et son rapporteur, les contributeurs scientifiques, les Elus, les professionnels de la vigne et du vin, qui sont ici avec moi aujourd'hui, les entreprises et les milliers de bénévoles qui ont soutenu la candidature, sans oublier Madame la Présidente, les jeunes étudiants du Lycée Viticole d'Avize, Viti Corpus, qui ont fait un peu de bruit dans cet hémicycle si sérieux.

C'est un moment historique pour la Champagne, qui s'inscrit dans la longue histoire des Champenois, soucieux de préserver et de poursuivre leur marche collective, notamment par leur obstination à surmonter les obstacles nés des éléments naturels hostiles ou de la folie destructrice des hommes.

L'image symbolique du Champagne, vins de célébration, de la réconciliation, du bonheur et de la paix confère à cette décision d'inscription une dimension toute particulière, qui dépasse la simple ambition de préservation d'un bien fût-il exceptionnel.

L'actualité nous l'avons vu, nous confirme malheureusement que même notre patrimoine le plus emblématique n'est pas à l'abri des pires destructions, tel a été jusqu'à un passé récent le destin de la Champagne ou périodiquement toutes les armées du monde sont venu régler leurs comptes. Elle s'en est toujours relevée, c'est aussi cette dimension de la Renaissance et de la Fraternité entre les peuples que l'UNESCO a voulu distinguer dans un formidable message d'espoir.

Oui, à l'image du Champagne qui célèbre la fraternité, l'harmonie des peuples est pour l'humanité une valeur universelle fondamentale.

Oui, être inscrit au Patrimoine mondial est une grande chance pour la Champagne de participer au rapprochement des peuples par la Culture.

Oui, tout simplement être heureux et le célébrer est légitime dans notre monde d'aujourd'hui.

Voilà, Madame la Présidente le message précieux pour les hommes de ce siècle que délivre l'inscription aujourd'hui des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne au Patrimoine Mondial.

Alors oui, j'ose le dire, osons le dire tous ensemble, Bonheur et Champagne pour tout le monde. »

Pierre Cheval

Annexe 10 : flyer de VIGN'ART



“ Huit personnages émaneront au centre de la vigne environnante. Certains à peine émergés du sol comme si ils étaient en train de sortir de terre, d'autres émanant des essors pour les rejoindre. Ce groupe se formant n'est pas sans rappeler les révoltes de 1911 dans les campagnes alentours qui ont redessiné la carte de récolte d'appellation champagne. Ces statues de bois se veulent garantes de la cohésion au sein de la viticulture, du travail des hommes. “

Ce projet est développé
par la Ville d'Aÿ-Champagne
en partenariat avec
le Musée Lalique de Wingen-sur-Moder
et Lalique SA.



Remerciements :

Brigitte Batonnet, Frédéric Bour, Véronique Brumm, Champagne Bollinger, Champagne Collet, Champagne Deutz, CIVC, Michel Cozic, Silvio Denz, André Garcia, Benoît Grilliat, Cerise Guisez, Nicole Maritch-Haviland, Marc Larminaux, Denis Mandry, Jean Meillassoux, Anne-Sophie Météau, ADT Marne, Les Elus et les Services de la Ville d'Aÿ-Champagne

Les artistes qui ont contribué au projet :

Christophe Berte, scénographe – David Caryn, illustrateur – Jean Mathot, sculpteur – Patrice Niset, photographe – Christian Tervis, acteur.



ESPRIT LALIQUE

UNE APPLICATION NUMÉRIQUE
AU CŒUR DE L'ŒUVRE
DE RENÉ LALIQUE

a digital application
at the heart of the work
of René Lalique



PARCOURS LALIQUE

BALADE URBAINE,
AU CŒUR DES MAISONS
DE CHAMPAGNE

Urban walk among
the houses
of Champagne



UNE RENCONTRE

celle d'un Maître incontesté de l'Art Nouveau
et de l'Art Déco : René Lalique

UNE VISITE

celle d'Aÿ-Champagne, la ville-champagne
aux 35 maisons réputées, au cœur des sites
inscrits au Patrimoine Mondial de l'Humanité.

UN PARCOURS

là où René Lalique est né, où il a vécu, où sont
ses sources d'inspiration, où sont ses racines
familiales...

UNE EXPÉRIENCE

culturelle, familiale, ludique, numérique,
sensible sur un parcours urbain jalonné pour
vous de totems interactifs et de propositions
multisensorielles.



A MEETING

that of an undisputed master of Art Nouveau
and Art Deco: René Lalique

VISIT

that of Aÿ-Champagne, the city-champagne
with 35 famous houses, in the heart of the
sites inscribed on the World Heritage of
Humanity.

A COURSE

where René Lalique was born, where he
lived, where are his sources of inspiration,
where are his family roots...

AN EXPERIMENT

cultural, family, playful, digital, sensitive on an
urban route staked for you of interactive
totems and multisensory proposals.

PARCOURS LALIQUE

**l'Art Nouveau et l'Art Déco ont
rendez-vous avec la Champagne !**

Art Nouveau and Art Deco have «rendez-vous»
with Champagne!



TROIS MODES DE DÉCOUVERTE : THREE WAYS TO DISCOVER

MODE «Découverte»

Laissez-vous guider par le jalonnement au sol et retrouvez
les dix totems, sur les traces de René Lalique !
Just follow the ground staking and find the ten totems,
in René Lalique's footsteps!



MODE «Audio-guide»

Avec l'application numérique « Esprit Lalique », vous pourrez écouter dans
votre langue les contenus des totems.
With the app "Esprit Lalique", listen in your language to contents of totems.



MODE «Ludique»

Avec l'application numérique « Esprit Lalique », vous pourrez écouter
les commentaires, charger votre encyclopédie Lalique, jouer en ville,
prendre des selfies paré(e) de fastueux bijoux signés Lalique...
With the app "Esprit Lalique", listen to the comments, load your encyclopedia
Lalique, play in the city, take selfies adorned with glitzy jewelry signed Lalique...

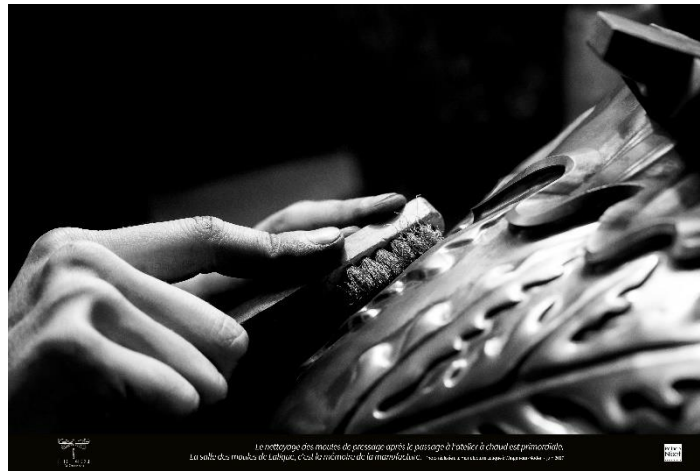


**Vous souhaitez bénéficier des services
de l'application «Esprit Lalique».
Téléchargez-la !**



Un conseil ? Lorsque vous passerez devant la Mairie,
poussez la porte et demandez votre « prisme holographique ».
Un autre conseil ? Tant que vous surfez sur les stores,
téléchargez une interface de lecture de QR-codes... Cela
vous sera très utile en fin de parcours !

Annexe 12 : photos extraites de l'exposition « la main & le geste » par Patrice Niset



Annexe 13 : exemple de textes issus du Parcours Lalique

Aÿ, L'INSPIRATION PRIMORDIALE

Flore et faune sont deux sources inépuisables d'inspiration pour René Lalique. Et c'est ici, à Aÿ, au cours de ses promenades avec son grand-père, qu'il en ressent tout le magnétisme.

Ce dimanche-là, dans le vignoble, il croisera peut-être le scarabée, la sauterelle, le papillon, le lapin... Au cours de son inspection, Antoine lui fera observer ses vignes toutes de pinot noir, comme il sied au terroir d'Aÿ : les grappes, les sarments, les pampres et les feuilles... Quelle fascination ! De retour dans le village, René sera captivé par l'hirondelle, le moineau, le chat... Le chat ! Une passion : René Lalique en aura une douzaine... dans son appartement parisien.

Tout ce bestiaire bigarré et fantastique, tout cet herbier vivant se retrouveront dans l'œuvre de Lalique.

Il ne copiera pas. Il ne stylisera pas. Il créera en magnifiant. Il fera sienne cette phrase : « C'est le regard que l'on porte sur les choses qui les rend belles ». Il y ajoutera : « Et l'esprit qui les matérialise qui les rend sublimes ».

DESSEIN DESSIN

De retour à la maison, René dessine pendant des heures sur la table de la cuisine. Au début, il copie des gravures de mode. Avec une grande facilité, dit-on ! Puis, ce sera la libellule, la guêpe, le gui, l'aubépine...

A onze ans, René gagne un prix de dessin au Lycée Turgot à Paris où il passe son certificat d'études. Adolescent, pendant une période de vacances à Aÿ, il s'essaie à la miniature, peignant à la gouache des bouquets de fleurs qu'il réussit à vendre à de petits marchands d'Epernay. Stimulé par ses résultats et par le plaisir de trouver des acquéreurs, il prend alors confiance en lui. Plus tard, il dira : « A cet âge-là, on est content quand on sent qu'on est quelqu'un ».

René Lalique aura toujours dans sa poche un petit carnet de croquis recouvert de toile noire. Il gardera une sorte d'affection pour ses crayons, qu'il taille minutieusement en tirant de son gilet un petit couteau à manche de nacre.

A quinze ans, c'est décidé : René sera dessinateur de bijoux !

ANCIENS PRESOIRS POMMERY à AY



«La restauration de cet ensemble historique patrimonial à forte identité reposera sur une approche sensible, élégante et minimaliste valorisant les qualités intrinsèques de l'existant n'attendant que votre soutien.»



©Vincent ZENON-RICAUD

DEVENEZ MECENE



Le Pressoir - Centre d'Interprétation Sensorielle des Vins de Champagne
Boulevard Pierre Cheval - 51 160 Ay-Champagne
Ouverture en janvier 2021

UN PEU D'HISTOIRE

Les anciens pressoirs Pommery à Aÿ



©Région Champagne-Ardenne

Le centre de pressurage Pommery à Aÿ est un haut lieu du patrimoine architectural et industriel de la Maison du même nom, qui connaît, à la fin du XIX^{ème} et au début du XX^{ème} siècle, un essor considérable.

A cette époque, Pommery impose son style et pare ses ensembles architecturaux de couleurs singulières : le gris bleu et le rouge brique.

Bâti au pied des côteaux, aujourd'hui inscrits au Patrimoine Mondial de l'Unesco, cet édifice, au cœur de l'élaboration du champagne, est resté pendant près d'un siècle le témoin de savoir-faire des métiers viticoles et vinicoles, faisant de lui un lieu symbolique du patrimoine immatériel.

LA RESTAURATION

Un patrimoine respecté & sublimé

©Philéas



L'esthétique du bâtiment originel sera préservée.

Les agrandissements nécessaires aux nouvelles fonctions notamment le bar et le restaurant, seront ajoutés par une intervention élaborée selon un concept de furtivité et d'immersion. La texture - tout en reflets - donnera une identité lumineuse élégante et contemporaine.



LA SCENOGRAPHIE

Une expérience sensorielle

L'intérieur scénographié autour d'un dialogue entre des éléments historiques préservés et une technologie ludique, innovante voire totalement inédite, composera un parcours spectaculaire où le visiteur se verra dévoiler les secrets cachés du champagne.



©Casson-Mann



«Un voyage de la Terre à la Bulle qui associe mémoire, savoir & merveilleux»

DEVENEZ MECENE



LE PRESOIR
Champagne expérience

Profitez des avantages de votre mécénat

	«SENSATION»				«EMOTION»				«PASSION»		
	Jusqu'à	50€	100€	500€	1000€	2 500€	5 000€	7 500€	10 000€	20 000€	VIP 50 000€
Visibilité & Communication											
liste numérique (votre nom)		●	●								
annuaire des mécènes (votre portrait)		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
mur des mécènes* (votre nom gravé)				●	●	●	●	●	●	●	●
site internet (votre communication : logo & lien)						●	●	●	●	●	●
supports/médias (votre communication)									●	●	●
une des 3 salles (votre nom)										●	●
Information & Suivi du projet											
newsletter trimestrielle chantier		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
visite collective de chantier				●	●	●	●	●		●	●
visite privée									●	●	●
Intentions (cadeaux, offres goodies..)											
entrées gratuites **			●	●	●	●	●	●	●	●	●
goodies inédits **			●	●	●	●	●	●	●	●	●
tirage photo signé				●	●	●	●	●	●	●	●
Evènementiel											
invitation à la 1 ^{ère} pierre et à l'inauguration			●	●	●	●	●	●	●	●	●
invitation aux événements (concert/conférence...) :											
pour les particuliers au delà de 1000€ (valable pour 2 pers.)					●	●					
pour les entreprises au delà de 5000€ (valable pour 4 pers.)							●	●	●	●	●
soirée grands mécènes :											
pour les particuliers au delà de 1500€ (valable pour 2 pers.)					●	●					
pour les entreprises au delà de 7500€ (valable pour 4 pers.)								●	●	●	●
Privatisation des espaces											
(les deux 1 ^{ères} années - valable une fois)											
privatisation de salle							●	●	●	●	●
privatisation terrasse									●	●	●
(une fois par tranche de 10 000€ mais dans la limite de 3)											
privatisation terrasse + espace scénographique											●

*taille et emplacement selon le nombre et le montant des dons

**quantité et nombre selon le montant du don (les entrées seront à utiliser dans les 3 mois de l'ouverture)

Oui, je souhaite participer au projet «Champagne Expérience» et je fais un don pour la restauration des Anciens Pressoirs Pommery à Aÿ.

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Nom ou Société :

Adresse :

Code postal :

Ville :

E-mail :

Téléphone :

Le montant de mon don est de..... €

Par chèque:

Je complète les informations ci-contre et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine -

Restauration des Anciens Pressoirs Pommery à Aÿ

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

**Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre :*

Sur le site internet de la Fondation

www.fondation-patrimoine.org/les-projets/pressoir-pommery-a-ay

Restauration des Anciens Pressoirs Pommery à Aÿ

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.

BON DE SOUSCRIPTION

LA FONDATION DU PATRIMOINE

nous accompagne

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

Un projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

La Fondation garantit la destination de votre don à un projet de qualité.

LE CENTRE D'INTERPRETATION SENSORIELLE DES VINS DE CHAMPAGNE :

La restauration des anciens Pressoirs Pommery à Aÿ

©Philéas



	FONDATION DU PATRIMOINE Délégation Champagne-Ardenne 21, rue Andrieux CS 60033 BP 2738 51723 Reims Cedex 03 26 97 81 72 champagneardenne@fondation-patrimoine.org www.fondation-patrimoine.org Suivez-nous sur 
	Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne Place Henri Martin 51 160 Aÿ-Champagne 03 26 56 95 20 www.ccgvm.com



Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre

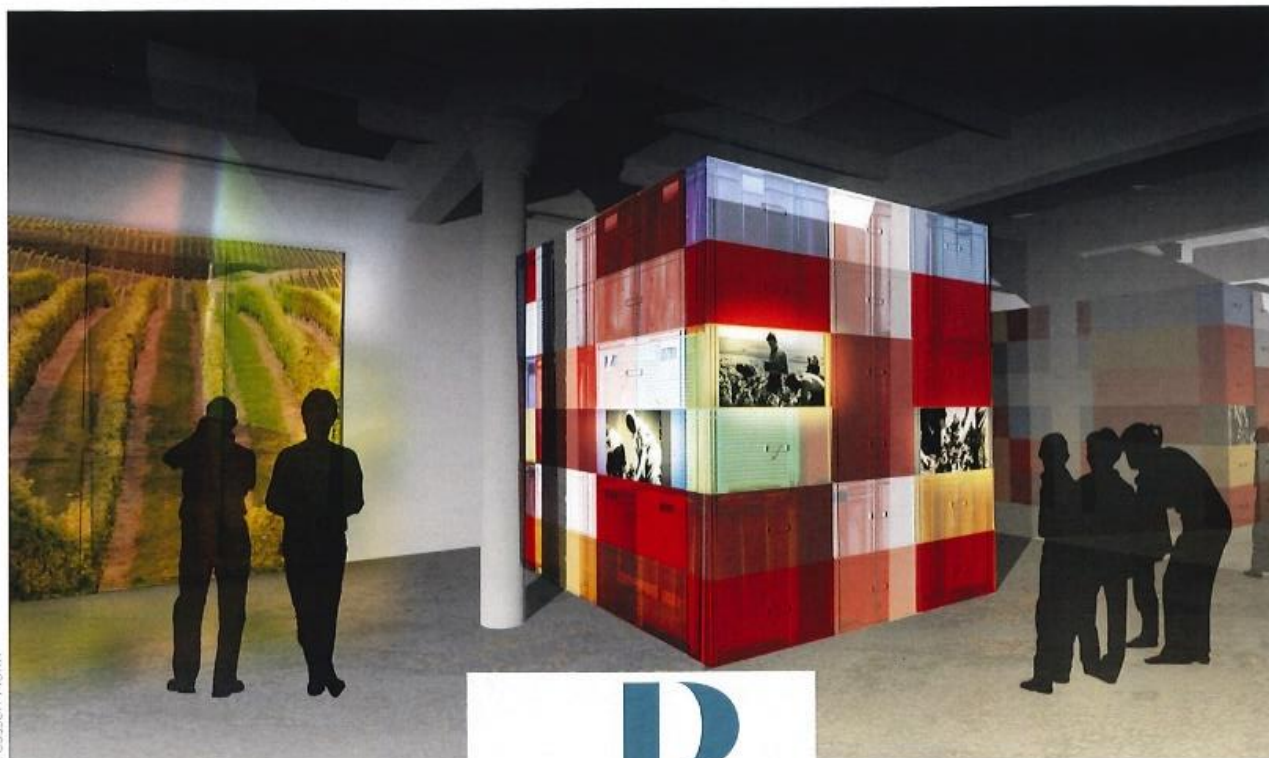
En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Champagne-Ardenne dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Le nouvel avantage de votre mécénat

Offre exclusive, valable jusqu'au 31 juillet 2020



© Casson Mann



LE PRESSEUR
Champagne expérience

LE MUR DES DONATEURS

Le Centre d'Interprétation Sensorielle des Vins de Champagne souhaite rendre un hommage original à ses donateurs du monde du Champagne (Viticulteurs, Exploitants, Grandes Maisons). Votre soutien rend possible le rayonnement de cet équipement unique en Champagne. Pour vous remercier, nous vous proposons de profiter d'une visibilité exceptionnelle au cœur de la scénographie du Pressoir - Champagne Expérience.



Le Pressoir - Centre d'Interprétation Sensorielle des Vins de Champagne
Boulevard Pierre Cheval - Aÿ-Champagne (51)
Ouverture début 2021

VALORISEZ VOTRE MARQUE

Une place essentielle vous est réservée permettant ainsi à votre marque d'être au cœur même de l'expérience du Centre d'Interprétation.

A un moment charnière de la visite, dans la salle spectaculaire où seront installés les deux pressoirs emblématiques, votre marque sera inscrite dans une œuvre artistique pérenne.

Un cube de 80 caisses à vendanges personnalisées, formera une structure monumentale intégrant objets symboliques du travail de la vigne et technologie ludique pour évoquer la mémoire du lieu et mettre la lumière sur les témoignages et les savoir-faire.



© Casson-Mann

DEVENEZ MECENE

«Faites le mur !»

Oui, je souhaite participer au projet «Champagne Expérience» et je fais un don à partir de 2500€ grâce auquel ma marque figurera sur le mur des donateurs à travers l'exposition d'une caisse à vendange fournie par vos soins et gravée à votre nom.

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Nom ou Société :

Adresse :

Code postal :

Ville :

E-mail :

Téléphone :

Par chèque:

Je complète les informations ci-contre et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine -

Restauration des anciens pressoirs Pommery

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

**Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre*

Sur le site internet de la Fondation

www.fondation-patrimoine.org/les-projets/pressoir-pommery-a-ay

Restauration des Anciens Pressoirs Pommery à Ay

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.

BON DE SOUSCRIPTION

Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu

sur la fortune immobilière

sur les sociétés



Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.
En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Champagne-Ardenne dont vous dépendez.
La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.
Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur le chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Annexe 15 : travaux de rénovation de voirie depuis 2010

DESIGNATION PROGRAMME	Année	Montant du marché € T.T.C.	total par année
Reprises de voiries : rues J. Blondeau, J. Jaurès et du Dr Louis	2020	18 132,00	
Aménagement Impasse Ecart Lasnier	2020	14 250,00	
Travaux de démolition du parking du Collège	2020	83 376,00	
Enrobés 2020			
Voirie Aÿ : Rues de Besigheim, de la Pépinière, de l'Epargne et du Han, trottoirs rue de l'Epargne, de la Marne et Villemoyer	2020	178 375,68	
Voirie Mareuil : Boulevard de l'Est 2e partie	2020	20 670,00	
Voirie Bisseuil : Rue de Bussin	2020	27 154,32	341 958,00
Enrobés 2019			
AY : rue de la Noue avec l'accès magasin Leclerc, rues Allard, Abrel Chabrol et les Mureaux, Parking du Jard	2019	133 496,16	
MAREUIL : Parvis de la Maison de Mareuil et Bibliothèque, Boulevard de l'Est 1ère partie	2019	54 592,80	
BISSEUIL : Le Mont Charlier	2019	65 952,48	
Quai Nord du Canal à Bisseuil	2019	3 376,44	
Boulevard Nicolas François Billecart à Mareuil	2019	3 056,40	
Démolition et reconstruction Pont des Ruetz	2019	16 066,48	
Boulevard du Nord Prolongé	2019	163 313,44	439 854,20
Création zone 30 à Bisseuil	2018	19 956,54	
Quai Nord du Canal à Bisseuil	2018	7 200,00	
Enrobés 2018			
Bandes de roulement : rues Pierlot, Les Carelles et Laliq	2018	115 685,27	
Voirie Mareuil - Etudes avant-projet Bd Billecart	2018	11 850,00	
Nouveau parking centre Ville - Etudes (TPFi)	2018	3 840,00	158 531,81
Eclairage du JARD	2017	19 740,00	
Aménagement sécurité - Tourne à gauche Bd CdG	2017	19 776,10	39 516,10
Grande Rue et Impasses de Bisseuil	2016	502 890,39	
Chemin de Reims à Bisseuil	2016	125 410,20	
Boulevard Pasteur	2016	3 296 793,73	
Feu tricolores des ruetz	2016	25 536,00	3 950 630,32
Aménagement routier rue ancien Rempart	2015	3 151,56	
Réfection de voirie Chemin des Mayeurs	2015	2 451,60	
Réfection de voirie Rue Gambetta	2015	14 400,00	
Boulevard du Nord	2015	230 078,44	

Voirie 2015 (rues de la Liberte et de l'Hôtel de Ville)	2015	326 631,78	576 713,38
Voirie 2014 rue Paul Bert	2014	294 748,78	294 748,78
Route de contournement (pour pont des Ruetz)	2013	38 880,00	
Réfection de la rue Philipponat	2013	229 551,56	
Pont des Ruetz	2013	93 922,42	362 353,98
Voirie 2011 (rue Gustave Moreau)	2012	13 231,82	13 231,82
Zone Bleue	2011	7 671,74	
Rue Anatole France - Mise en souterrain Eclairage Public et réseau France Telecom	2011	19 922,45	
Avenue Victor Hugo - Réfection des trottoirs	2011	455 838,32	483 432,51
Axe Rues Jules Blondeau/Roger Sondag	2009	5 642 808,55	5 642 808,55
Aménagement des Venelles	2008	109 691,59	
Voirie 2008 (rues Ecart Robin, Frein et Chemin des Ruetz)	2008	622 376,58	732 068,17
Rue Clamecy	2007	11 717,98	
Voirie 2007 (St Vincent, Billecart et Poinçoniers)	2007	696 311,07	708 029,05
Aménagement sécurité Bd Charles de Gaulle	2006	2 917 682,35	2 917 682,35
Aménagement talus du Vivier	2005	313 691,32	
Aménagement Place Salvador Allende	2005	154 179,07	467 870,39
Travaux de sécurité croisement Bd Pasteur	2004	1 399,79	1 399,79
Rue de la charte	2003	212 343,23	
Tourne à gauche chemin des Mayeurs	2003	220 268,86	
Voirie autour du Collège	2003	697 048,51	1 129 660,60
Parking 42 rue R. Sondag	2002	357 893,84	
Création Ilot directionnel RD1 + pavés rue J. Blondeau	2002	21 877,51	
Voirie 2002 (Jules Lobet, Tantalès et Gousset)	2002	793 232,87	1 173 004,22
Rues G. Clémenceau et Tantalès	2000	193 955,87	
Rue Clémenceau et Tantalès	2000	193 955,87	
Rues Jeanson, La Planchette, et Vivier	2000	612 439,52	1 000 351,26
Rues de l'Industrie et des Cavaliers, et marcel Mailly	1999	482 372,17	482 372,17
total général depuis 1999			20 916 217,45

Annexe 16 : règlement de l'aide à la rénovation des façades

PROCEDURE D'AIDE A LA RENOVATION DES FACADES

Arrêté n°2017/18

Le Maire de la commune d'Ay-Champagne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-21, Vu la délibération n°300315-65 concernant la validation finale de l'AVAP

Vu la délibération du Conseil Municipal n°141116-175 concernant la politique d'incitation et d'accompagnement à la valorisation du patrimoine

Considérant la nécessité de réglementer la procédure d'attribution des aides à la rénovation des façades.

ARRETE

Article 1 : Objet de l'aide et son périmètre

L'aide communale a pour objet d'inciter et d'accompagner les travaux de rénovation des façades, dans leur globalité, que ce soit du gros entretien ou remplacement.

- Elle concerne principalement et **prioritairement** les immeubles d'habitation situés dans l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine et repérés.

- A l'extérieur de l'AVAP, l'aide pourra être octroyée pour les immeubles allant jusqu'à la période dite de l' «entre deux guenes».

- En ce qui concerne la commune de Bisseuil qui ne possède pas d'AVAP, l'aide sera accordée aux immeubles sur les mêmes critères d'ancienneté que précédemment et situés dans le cœur du village.

- L'aide pourra concerner également les vitrines de commerce sans limitation d'ancienneté de l'immeuble.

- Les immeubles collectifs de logement gérés par un office HLM, sont exclus du champ d'application.

- Les constructions autres que celles définies aux deux alinéas précédents pourront faire l'objet d'un examen spécifique si elles présentent un intérêt architectural particulier.

Article 2 : Travaux pouvant bénéficier de l'aide

Les travaux aidés concernent exclusivement la rénovation de façades, de murs de clôture, les travaux de menuiseries et les travaux sur une porte cochère édifiés à l'alignement et des vitrines de commerce situées au droit d'une voie publique ou à usage public.

Dans le cas d'une maison non alignée mais entièrement visible de la rue, une aide pourra être octroyée sur la seule façade parallèle à la voirie. Dans le cas d'une maison d'angle, seront prises en compte toutes les façades parallèles à une rue. Pour les maisons entièrement visibles de la rue mais non alignées au droit d'une voie publique, l'avis pourra être demandé à la commission Protection et mise en valeur du Patrimoine et Urbanisme.

Afin de conserver l'harmonie d'origine, les travaux peuvent comprendre le remplacement ou la remise en état des éléments annexes à la façade tel que : chéneaux, descente d'eau, garde-corps, ferronnerie, chasse roue etc...

La façade de l'immeuble concerné devra être traitée dans sa totalité, à l'exclusion, le cas échéant, de la rénovation des devantures commerciales qui pourront ne concerner que le rez de chaussée à usage de commerce.

ATTENTION ! Certains travaux interdits dans le règlement de l'AVAP, retirent de facto toute aide municipale (ex : la pose de volets roulants avec coffres extérieurs, la suppression des encadrements de fenêtres en bois ou en briques et des volets bois d'origine ...).

Article 3 : Montant des aides

- Le montant de l'aide communale pour la rénovation des façades est limité à 20 % de la dépense engagée par le propriétaire avec un maximum plafond de 4.000 € (Aide limitée à une fois tous les 10 ans),

- Le montant de l'aide communale pour des travaux de menuiserie est limité à 20 % de la dépense engagée par le propriétaire avec un maximum plafond de 2.000 € (Aide limitée à une fois tous les 10 ans),
- Le montant de l'aide pour des travaux sur une porte cochère est limité à 20 % de la dépense engagée par le propriétaire avec un maximum plafond de 2.000 € (Aide limitée à une fois tous les 10 ans).

Les 3 aides pourront être cumulées mais cette situation implique un versement en deux exercices budgétaires.

- Le montant de l'aide communale pour le traitement des vitrines de commerce est limité à 20% de la dépense engagée avec un maximum plafond de 1.000 € (Aide limitée à une fois tous les 10 ans)

L'aide communale n'est pas exclusive de toute autre aide financière qui pourrait être obtenue par ailleurs. Pour certains dossiers caractéristiques, l'avis de la commission protection et mise en valeur du patrimoine et urbanisme pourra être requis.

Article 4 : Mode opératoire des travaux

Les travaux devront être exclusivement réalisés par des entreprises ou artisans, inscrits au registre du commerce ou à la chambre des métiers et qui devront être à jour du paiement de leurs taxes, impôts et cotisations sociales. Ils ne doivent pas être en état de liquidation judiciaire ou de faillite personnelle et ne pas avoir été dans les cinq dernières années, condamnés au bulletin n°2 du casier judiciaire. Le pétitionnaire devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour le bon respect de cet article.

Article 5 : Dossier de demande d'aide

Toute demande de subvention est à déposer à la mairie. La demande est composée des pièces suivantes :

- une lettre motivée de demande d'aide communale spécifiant le nom et l'adresse du pétitionnaire, ainsi que l'adresse de l'immeuble, objet de la demande.
- un dossier technique comprenant :
 - * un plan de situation,
 - * une photographie couleur de l'immeuble,
 - * les couleurs envisagées (références, échantillon) suivant le nuancier de l'AVAP,
 - * un devis d'entreprise détaillé, descriptif et estimatif des travaux de ravalement.
- un dossier administratif comprenant :
 - * un relevé d'identité bancaire du pétitionnaire,
 - * une attestation de propriété valant attestation de l'ancienneté de l'immeuble (extrait de matrice cadastrale ; attestation du notaire ; etc...),
 - * procuration éventuelle désignant la personne habilitée à remplir et signer la demande, à prendre tout engagement subordonné à l'octroi de l'aide.

Article 6 : Enregistrement et Instruction du dossier

- * Le dossier sera déposé en mairie contre décharge ou envoyé au maire par pli recommandé avec avis de réception postal.
- * A compter de la réception du dossier complet, l'avis motivé sera transmis au pétitionnaire dans les délais d'instruction des autorisations d'urbanisme.
- * L'absence d'avis constitue une décision administrative susceptible de recours dans les deux mois qui suivent l'expiration du délai d'instruction.
- * La municipalité avec l'aide d'un architecte conseil et du Parc de la Montagne de Reims :
 - . vérifie la recevabilité en fonction du règlement du PLU et de l'AVAP et de l'autorisation de la déclaration préalable

- . engage les crédits sur l'enveloppe budgétaire annuelle, votée à cet effet, sous réserve de crédits disponibles (dans le cas contraire, le programme peut être inscrit prioritairement sur l'exercice n+1)
- . notifie la recevabilité au demandeur.

Article 7 : Engagements du pétitionnaire

* Le pétitionnaire devra :

- respecter les obligations en matière d'occupation temporaire du domaine public,
- respecter les engagements déclarés dans le dossier de demande et réaliser les travaux conformément au dossier présenté dans un délai d'un an suivant la date de décision de l'aide.

Article 8 : Clôture du dossier et versement de l'aide

* La conformité des travaux

Dans un délai de trois mois après l'acquittement des factures, il sera déposé en mairie une déclaration attestant cet achèvement, signée par le bénéficiaire de l'aide, accompagnée de ou des factures correspondantes.

* La municipalité décide de l'attribution et du versement.

* Arrêté de versement nominatif

L'anêté exécutoire d'acceptation sera notifié au pétitionnaire par courrier. Il indiquera notamment le montant de l'aide attribuée et n'exonère pas le pétitionnaire des obligations en matière d'urbanisme, concernant notamment, en fonction des réalisations projetées ; demande de permis de construire ou de déclaration préalable

Dans le cas d'une aide supérieure à 2000€, le versement sera opéré sur deux exercices budgétaires.

Article 8 : Le paiement de l'aide

Le versement de l'aide intervient par mandat administratif au bénéfice du compte bancaire ou postal du pétitionnaire.

Article 9 :

Madame le Secrétaire Général, Monsieur le Chef de la Police Municipal et Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Ville, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent anêté.

Fait à AY le 13janvier 2016

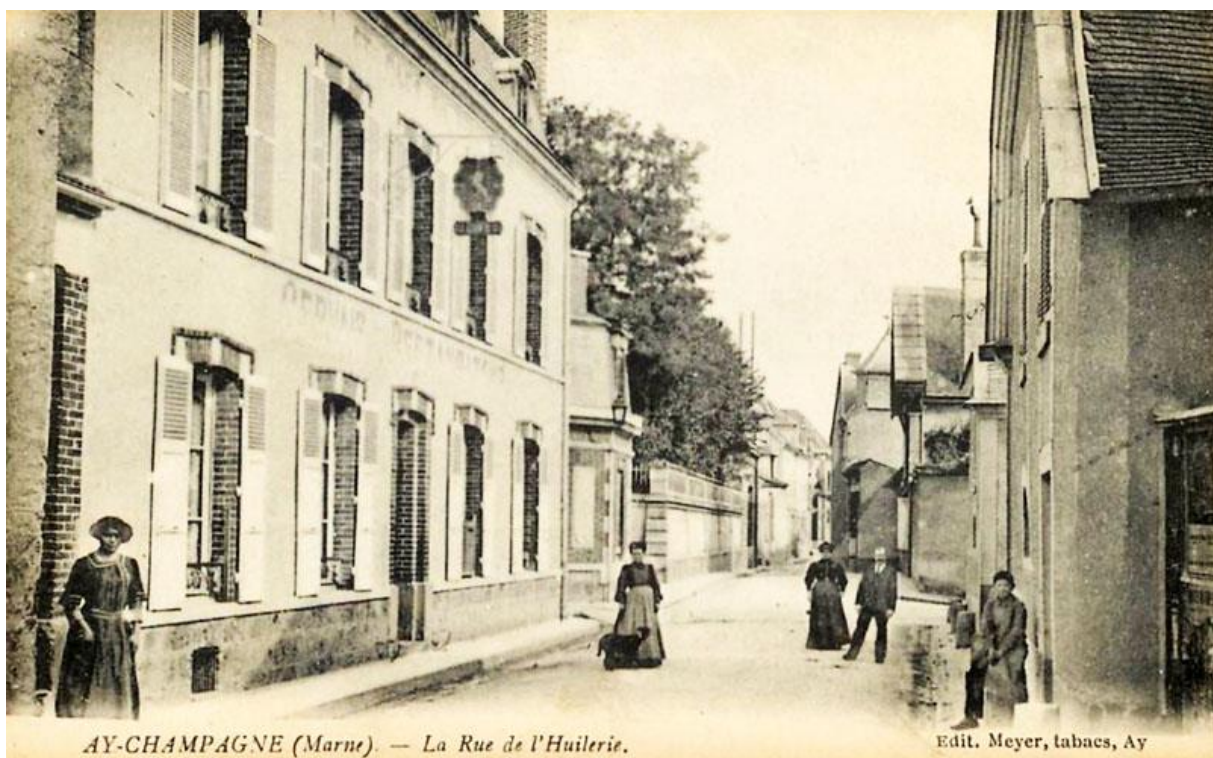
Dominique LEVEQUE

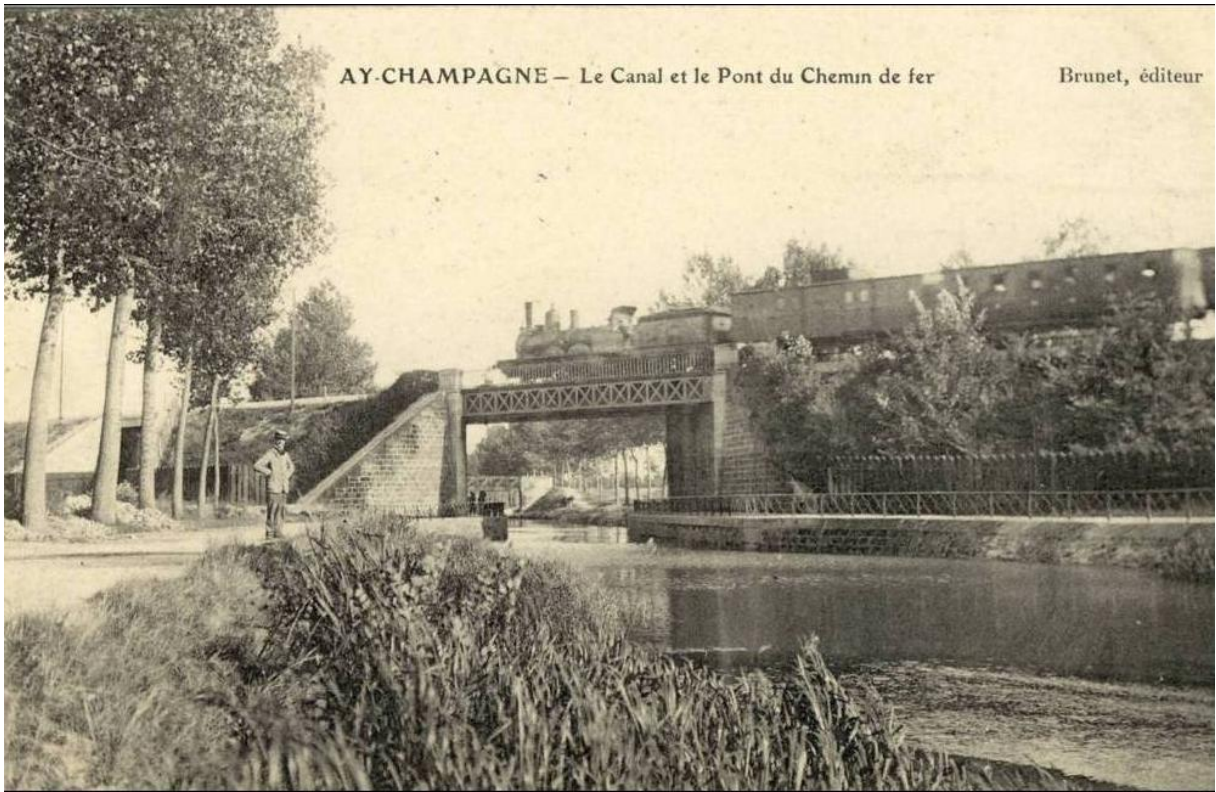
Maire d'Ay-Champagne

Conseiller Départemental



Annexe 17 : représentations récurrentes d'Aÿ dans les cartes postales 1900





Annexe 18 : extrait du DIAGNOSTIC d'AVAP (p142 du document)

Analyse du paysage urbain du bourg

Fiches « enjeux et préconisations »

Groupe 1 : Espaces liés à la voirie (infrastructures, entrées de ville)2015

Fiche 1 : Entrées de ville

Fiche 2 : Perspectives majeures et voirie

Fiche 3 : Traitement des voiries et infrastructures

Fiche 4 : Sentes et cheminements piétons

Groupe 2 : Espaces urbains (places, délaissés)

Fiche 5 : Places de bourg et espaces publics

Fiche 6 : Abords de monuments

Fiche 7 : Espaces privés de qualité

Fiche 8 : Reconquérir friches et délaissés

Groupe 3 : Espaces périphériques, semi-ruraux

Fiche 9 : Espaces publics de bords de canal

Fiche 10 : Lisières vignobles-bourg

Fiche 11 : Lisières forêt-bourg

Aÿ - Mareuil sur Aÿ - Hautvillers

Site Patrimonial Remarquable



Conseils avant travaux - Fiches Techniques

LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL



Renforcer la protection de notre patrimoine architectural
Respecter les dispositions anciennes de nos façades et toitures

Ouil

Nos maisons sont des trésors

Nous sommes spécialement marqués les qualités stylistiques de nos monuments historiques, nos édifices publics ou les maisons de notables de nos villes. Or, un nombre important de bâtiments plus modestes qui nous sont familiers participent autant et pleinement à la qualité architecturale de nos cités : Maisons de ville en front de rue, pavillons ou villas en retrait dans leur parcelle, immeubles de rapport implantés le long des places...

Dans nos trois communes, l'architecture présente de nombreuses variations de styles et de détails selon la destination du bâti, les époques de construction ou les matériaux employés. De plus, elle est marquée en grande partie de ce caractère champenois qui donne à notre territoire un visage unique.

Là, le Champagne n'est pas seulement le symbole luxueux que nous connaissons. Il est la source de notre architecture locale remarquable : de la typique maison vigneronne à cour aux grandes maisons de champagne, sans oublier l'habitat qui servait de logement à la main d'œuvre (maison unifamiliale, cité ouvrière, vendangeoir).

Si ce patrimoine est parfois invisible, comme les caves qui se rappellent à nous dans le paysage par les essors ou certaines façades qui cachent des structures anciennes à pan de bois, il n'en est pas pour autant méconnu. Précieux mais souvent fragile, il mérite d'être préservé et ses spécificités d'être mises en valeur.

LA MAISON VIGNERONNE, NOTRE SPÉCIFICITÉ

Ce type de bâti est le plus courant à Aÿ, Hautvillers et Mareuil. Fonctionnant un peu comme une ferme, elle réunit l'habitation et les locaux de production du champagne. Sa taille est très variable mais l'organisation des bâtiments varie peu. On distingue tout de même : la maison vigneronne à cour fermée (bâtiments édifiés sur rue donnant accès par un perron à une cour intérieure) et la maison vigneronne à cour ouverte (la cour s'ouvre directement sur la rue par un portail en bois).

protéger et valoriser notre patrimoine

MENUISERIES & FERRONNERIES

Fenêtres, portes, garde-corps... sont des éléments essentiels qui personnalisent votre façade. Pour les changer ou les entretenir, nuances et matériaux adaptés leur assurent harmonie et longévité.

Fenêtre à petits carreaux et petits bois



Porte cochère ou charretière intégrant parfois une porte piétonne, chartil

Fenêtre à 3 grands carreaux (égaux ou de taille différente) un ou deux vantaux.



Porte pleine ou ouverte avec parfois une imposte vitrée

Contrevents (volets) en bois, pleins ou persiennés, parfois à larges planches
Volets roulants anciens en bois



Ferronnerie, persienne métallique, grille d'imposte, garde-corps, barre d'appui, marquise
▶ VOIR FICHE CLÔTURES

PROTÉGER

L'alignement des ouvertures (fenêtre, porte, lucarne), leur forme et leur dimension (plus hautes que larges) sont à conserver. ▶ VOIR FICHE FAÇADES + TOITURES
Traditionnellement en bois, les menuiseries épousent les formes des ouvertures et sont homogènes sur l'ensemble d'une même façade.

Conserver les menuiseries anciennes, les ferronneries et autres éléments de décor (encadrement...)

Choisir les nouvelles menuiseries adaptées à la baie d'origine



La pose dite « en rénovation » (structure nouvelle sur une ancienne) est admise si les matériaux sont identiques : ouvrant bois sur dormant bois

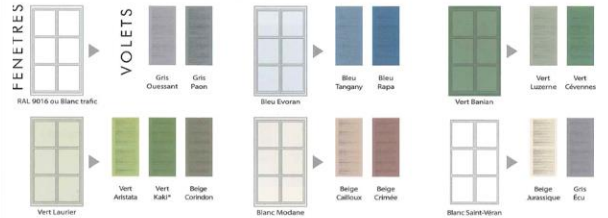
VALORISER

Menuiseries et ferronneries composent sur chaque façade un décor particulier. Bien restaurés et mis en couleur, ces éléments donnent du caractère à votre bien.

NUANCIER

Pour une meilleure harmonisation des différents éléments architecturaux, tous les travaux doivent respecter les couleurs du nuancier du Site Patrimonial Remarquable avec règlement d'AVAP. (réf. Chromatic)

MENUISERIES : Fenêtres & volets - nuancier



Valoriser menuiseries et ferronneries en restant dans la gamme des couleurs de la façade.

▶ VOIR FICHE FAÇADES

Portes et volets sont de même teinte, plus intense que les fenêtres. Les ouvrages de ferronnerie seront protégés par une peinture de teinte soutenue.

Personnaliser sa façade en recherchant soit un contraste moyen soit un effet de camaïeu.

Le blanc pur, les finitions bois, lasure ou vernis sont interdits. Il est vivement conseillé de faire des essais préalables pour s'assurer du rendu de la couleur et du choix de la finition.

PORTES & FERRONNERIES : nuancier



Fermer, isoler, occulter, oui mais ...

Les matériaux modernes de substitution (PVC) sont déconseillés car ils ne sont pas adaptés au bâti ancien. En revanche, ils sont interdits à Hautvillers.

Les volets à écharpe (en « Z ») sont interdits.

La pose de nouveaux volets roulants est interdite à Hautvillers sur le bâti réhabilité.

Annexe 20 : bilan de l'application du règlement d'AVAP

1. Menuiseries

- Les portes et les portes cochères en bois doivent être conservées et restaurées, *or les demandeurs qui souhaitent les remplacer disent ne pas trouver de professionnels compétents, ou bien le coût est trop élevé.*
- Les dimensions des fenêtres de toit à créer et en remplacement d'anciennes tabatières ne doivent pas excéder 78 cm de large et 98 cm de hauteur, *mais les dimensions voulues sont en général 114 cm x 140 ou 134 x 140 cm.*
- Les fenêtres anciennes en bois seront conservées et restaurées si possible, elles pourront être remplacées mais resteront en bois. Dans le cas de constructions récentes ou quand les baies ne sont pas en bois à l'origine, les matériaux de substitution peuvent être autorisés.
Il en est de même pour les contrevents en bois.
L'argument principal invoqué pour le remplacement des fenêtres et des contrevents est que le bois demande beaucoup d'effort d'entretien et que le coût est élevé par rapport aux autres matériaux (PVC ou aluminium).
- Les volets roulants anciens en bois correspondant aux dispositions d'origine seront, dans la mesure du possible, conservés et restaurés, le remplacement par des volets roulants en métal peut être autorisé. Dans certains cas la pose de nouveaux volets est autorisée sous réserve que le coffre et les rails de descentes ne soient pas apparents, le PVC n'est pas accepté. Quand les contrevents existants sont en bois anciens ils devront être conservés.
La raison pour les demandes de pose de volets roulants est le côté pratique d'utilisation (électrique), l'entretien minimal et évidemment ceux en PVC sont les plus sollicités.
- Le remplacement des portes de garage pose problème, il est demandé à ce que les portes présentent un motif à lames verticales, pour le bois il n'y a pas de soucis, mais en ce qui concerne les portes sectionnelles (ou volets roulants) en métal ou autres matières, *les demandeurs disent avoir des difficultés pour trouver des modèles présentant ce motif à lames verticales.*

2. Clôtures et murs de clôtures

- La réfection des murs de clôtures à l'identique ne pose pas de problèmes.
- La majorité des demandes de pose de nouvelles clôtures en remplacement des haies végétalisées, des grilles ou grillages sont pour l'installation de panneaux composites. Ce type de matériau n'est pas accepté actuellement, que ce soit en centre village ou en périphérie. *A voir s'il est possible d'alléger le règlement pour celles qui ne sont pas situées dans le centre ancien.*

3. Panneaux photovoltaïques

- Il y a de plus en plus de demandes pour la pose de panneaux photovoltaïques en toiture, pour qu'elles soient acceptées il faut que les critères d'intégration dans le pan de toiture soient respectés, les panneaux doivent être encastrés, traités anti reflets etc.....

4. Les constructions, les extensions, les réfections de toitures, les ravalements de façades et autres petits travaux posent peu de problèmes en matière d'instruction.

Certaines personnes renoncent à leurs travaux trouvant les contraintes règlementaires trop importantes.

Dans le souci de bien faire beaucoup se renseignent auprès des mairies ou du service urbanisme de la communauté de communes, ou viennent poser leurs questions à l'architecte des Bâtiments de France lors des permanences mensuelles.

Statistiques depuis 2018 nombre de dossiers/dont refus

- 68 demandes de changement de menuiseries (portes fenêtres, volets ...) dont 23 refus
- 17 demandes de pose ou remplacement de châssis de toit dont 1 refus
- 13 demandes de changement de portail dont 3 refus
- 30 demandes de changement de clôtures dont 6 refus
- 8 demandes de pose de panneaux photovoltaïques dont 1 refus
- 52 demandes de ravalement de façade dont 7 refus

Annexe 21 : chiffrage des engagements pluriannuels

PROJETS (actions ou travaux)	enveloppe VILLE annuelle en TTC	subventions envisageables*
VOIRIE/ESPACES PUBLICS		<i>*avec toutes les précautions d'usage</i>
travaux de revalorisation des rues	350 à 500 000 € par an	département 30 000€ par an
renforcement propreté espaces verts	réorganisation des services, recours aux apprentis (14 000€ par an et par apprenti) et services civiques (1400€ par an par SC)	
requalification de l'avenue Victor Hugo	300 000€	région 30% (soutien aux centralités rurales)
PATRIMOINE		
renforcement aide aux façades	on passerait de 50 000 à 100 000 € par an	
mise en valeur de venelles	100 000€ en moyenne	région 30% (soutien aux centralités rurales)
TOURISME		
renforcement des visites guidées Musardises par l'office de tourisme	on passerait de 4 000€ à 8 000€	
communication sur le Parcours Laliq	5 000€	
recrutement d'un guide saisonnier pour animer le point information	15 000€	
DYNAMIQUE CŒUR DE VILLE		
création d'un poste d'animateur de centre-ville	50 000€	
DEVELOPPEMENT DURABLE		
soutien à diverses actions	10 000€	

Annexe 22 : délibération du Conseil votant le principe d'une candidature

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 17/07/2020 à 10h54
Référence de l'AR : 051-200055622-20200715-15072020_233-DE
Affiché le 17/07/2020 - Certifié exécutoire le 17/07/2020

COMMUNE NOUVELLE D'AY-CHAMPAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 JUILLET 2020

A l'ouverture :

Membres en exercice = 33	Présents : 28	Absents : 0	Excusés : 0	Pouvoirs : 5
--------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

Délibération n° 15072020- 233

acte : 9.1

Membres à voix délibérante = 33	Présents : 28	Absents : 0	Excusés : 0	Pouvoirs : 5
---------------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

Nom des membres ayant participé au vote :

D. LEVEQUE	F. BIANCHINI	R. FLINIAUX	G. STOCK	J-F. RONDELLI
P. MEHENNI	B. PHILIPPE	J-C RAFFY	A. JACQUARD	N. CHARBAUT
C. DROUIN	D. COLLARD	C. DUMONT	L. GRAINCOURT	S. DERVIN
A. MICHAUT	M. BIEREL	M. DANSIN	B. PARANT	V. DROIN
F. BOUYE	P. ROGER	N. BONANFANT	C. MONGEARD	R. LEFEVRE
P. CAZE	D. LEHMANN	M. BAUDETTE	S. DAILLY	
B. VAN SANTE	A. SCHWEICH	M. KERNER	M. BENARD-LOUIS	

La séance dûment convoquée le jeudi 9 juillet, s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire.
M. Pierre Cazé est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

Marque Petites Cités de Caractère dépôt de candidature pour la Commune déléguée d'Ay-Champagne

Petites Cités de Caractère® est une marque nationale créée dans les années 1970 en Bretagne. Elle vise à distinguer les communes atypiques implantées dans des sites d'exception.

Cités séculaires, elles ont été centre de pouvoir, religieux, commerçant, militaire... Leurs patrimoines racontent cette histoire.

En s'appuyant sur cet héritage, le label Petites Cités de Caractère® consiste à fédérer les différents acteurs de la cité autour d'une ambition commune : faire de leurs patrimoines des leviers de développement du territoire.

Une commune nouvelle ne peut candidater pour l'ensemble des communes déléguées, chacune ayant la possibilité de le faire à la condition de répondre aux différents critères notamment en termes de patrimoine et de centralité.

C'est le cas pour la Commune déléguée d'Ay qui pourrait déposer un dossier pendant l'été afin de solliciter le passage de la commission en septembre et ainsi bénéficier, en cas d'homologation immédiate, du rayonnement de la communication propre à la marque et ce dès le printemps 2021.

Se porter candidat, c'est s'engager à mener une politique active de sauvegarde, d'entretien et de restauration de notre patrimoine, ainsi que de mise en valeur, d'animation et de promotion auprès des habitants et visiteurs en vertu de la charte de qualité nationale.

Je vous propose de déposer un dossier au nom de la Commune déléguée d'Ay.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du rapporteur, M. Dominique COLLARD,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 5 pouvoirs)

Autorise le Maire à déposer un dossier de candidature au nom de la Commune déléguée d'Ay.

Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Maire,

Dominique LEVEQUE

Et ont signé les membres présents :
Transmis en Sous-Préfecture le : 17/07/2020
Affichage en mairie le : 17/07/2020

PORTFOLIO



